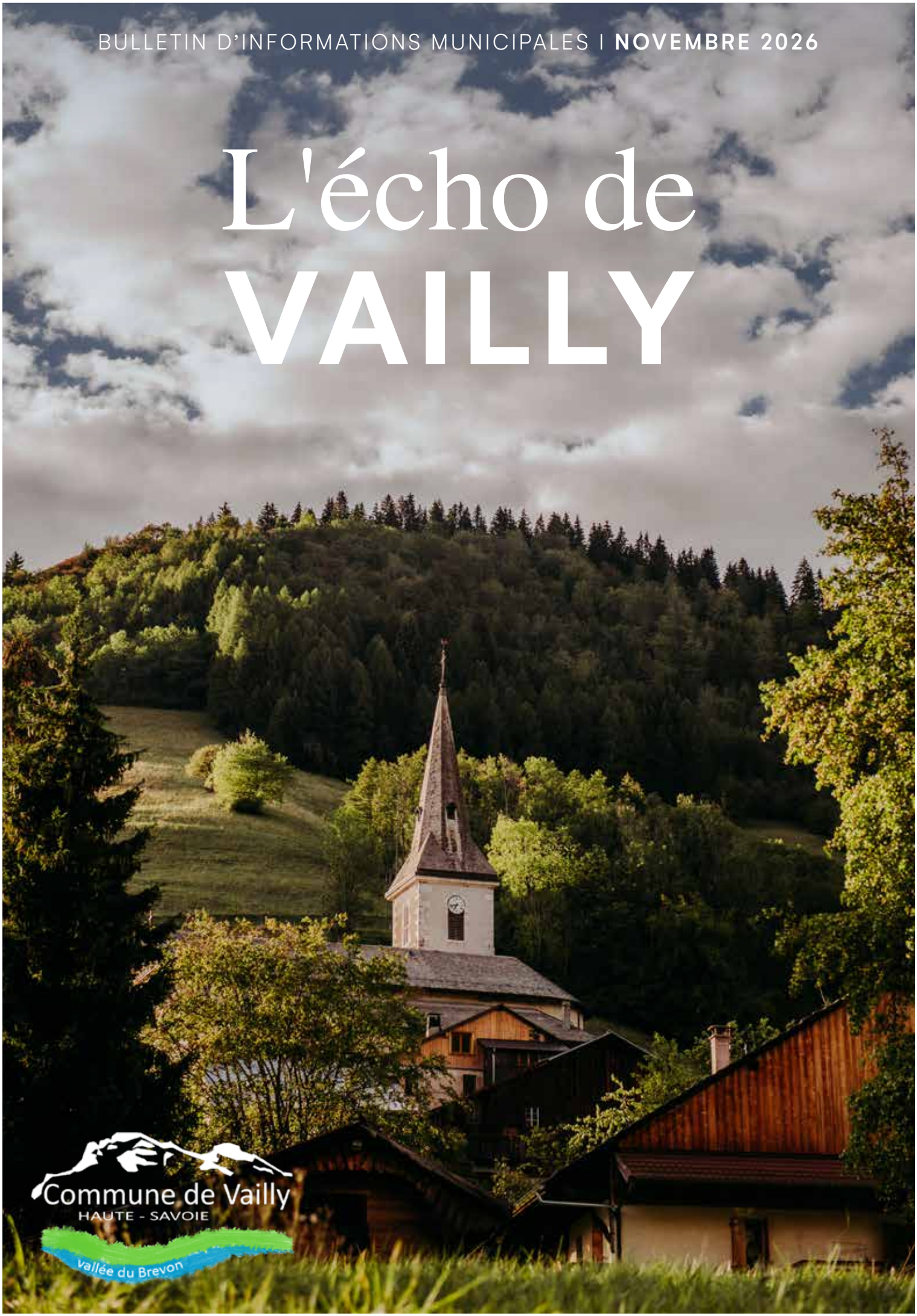
BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES | **NOVEMBRE 2026**

L'écho de VAILLY



Commune de Vailly
HAUTE - SAVOIE
vallée du Brevon

SOMMAIRE

Etat civil p. 2
Mot du Maire p. 3

VOTRE MUNICIPALITÉ

- Présentation de la nouvelle équipe municipale et des commissions p. 4
- Les finances communales p. 5
- Le personnel communal : nouveaux visages, départs en retraite et médailles p. 6
- Le Conseil Municipal des Jeunes p. 8
- Les projets et travaux en cours
 > Un nouvel abri pour notre patrimoine : le hangar de l'alambic et de la batteuse p. 9
 > Le futur pump track p. 10
- Bienvenue à Vailly p. 11
- Hommage à nos anciens maires p. 11

AVEC NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- CDAS 2025/2026 p. 12
- Un nouvel exécutif à la tête de Haut Chablais Interco p. 13
- Renouvellement du SIVU du Val d'Hermone p. 14
- Travaux du RTM de Marphoz p. 15
- Entretien avec Cyril Pellevat, conseiller régional p. 16

NATURE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- Retour sur la matinée de l'environnement p. 17
- Économisons l'eau p. 18
- Interdiction des chiens domestiques à l'alpage de Nifflon p. 20
- Caméras de surveillance et pièges photographiques : ce que dit la réglementation p. 20
- Quelques règles de bon voisinage et de protection de l'environnement p. 21

AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE

- La vie de nos écoles et des associations de parents d'élèves p. 22
- De jeunes Vailliérands à l'honneur p. 24
- Hommage à Hélève Morel-Vulliez p. 25
- Nos commerces p. 26
- Vie associative (La chapelle d'Hermone, Savoie-Argentine : une amitié qui se poursuit, Le Secours en montagne en vallée du Brevon, Octobre Rose,) p. 27
- Retour sur le Rallye du Mont Joly p. 29

MÉMOIRE DE VAILLY

- Chroniques d'un village de montagne p. 30
- La boîte aux souvenirs p. 31
- Les inondations d'octobre 1888 p. 32

À VOS AGENDAS

- Les grands rendez-vous de 2026/2027 p. 34

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

Photos de classe des années se terminant par 6 p. 36

ÉTAT *civil*

Depuis le second semestre 2024

NAISSANCES

- François • 9 septembre 2024
- Margaux • 22 octobre 2024
- Gabin • 31 octobre 2024
- Livian • 5 février 2025
- Faustine • 25 février 2025
- Loan • 21 mai 2025
- Gabin • 26 mai 2025
- June • 8 juin 2025
- Ariane • 17 octobre 2025
- Athéna • 7 novembre 2025
- Leia • 13 novembre 2025
- Noé • 26 novembre 2025
- Victoire • 20 avril 2026
- Côme • 25 avril 2026
- Enaé • 23 mai 2026
- Roman • 6 juillet 2026
- Gaspard • 16 juillet 2026
- Ambre • 2 août 2026
- Mayron • 16 septembre 2026
- Emmie • 29 septembre 2026

MARIAGES

- Émilie Nowak & Rayan Vignier
 5 octobre 2024
- Laura Dubuisson & Jordan Blaire
 12 octobre 2024
- Maëlle Landau & Baptiste Lopin
 2 août 2025
- Marine Morel-Chevillet & Jean-Marc Charles
 11 octobre 2025
- Abigaïl Peral & Robin Duvernay
 20 juin 2026

DÉCÈS

- Jean-François Degenève • 23 juin 2025
- Roger Frézier • 21 juillet 2025
- Maurice Degenève • 22 décembre 2025
- Danielle Bron-Fontanaz, née Chatelain • 29 décembre 2025
- Pascal Martin • 11 février 2026
- Étienne Bidal • 26 mai 2026
- Hélène Morel-Vulliez • 23 septembre 2026



EDITO
mot du maire



POUR CONTACTER VOTRE MAIRIE

04 50 73 80 07
3, route de Thonon – 74470 Vailly
secretariat@vailly74.fr
www.vailly74.fr
Application IntraMuros
Facebook : mairiedevailly

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

Lundi : 8 h 30 à 11 h 30
13 h 30 à 17 h

Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30
13 h 30 à 18 h

Jeudi : 9 h à 12 h

« À Vailly, nous avons fait le choix de parler vrai. Dire la réalité, assumer nos décisions et défendre sans détour les intérêts de notre commune : c'est notre ligne, et nous la tiendrons. »

Les petites communes ne demandent ni passe-droit ni traitement de faveur. Elles demandent simplement le respect qui leur est dû. Car ce sont elles qui, chaque jour, assurent l'essentiel : les services de proximité, l'entretien du cadre de vie, la solidarité concrète, l'attention portée aux habitants et la capacité de répondre aux urgences du terrain.

L'été que nous venons de vivre l'a encore prouvé. Face à la canicule, à la sécheresse, aux tensions sur l'eau, aux inquiétudes du monde agricole et aux besoins des plus fragiles, les communes ont été en première ligne. Comme souvent, les responsabilités sont locales, mais les moyens ne suivent pas. On exige toujours davantage des collectivités, en particulier des plus petites, tout en réduisant leurs capacités d'action. Cette logique atteint aujourd'hui ses limites.

Dans ce contexte, nous avons pris la décision d'augmenter les impôts. Ce choix est difficile, mais il est nécessaire. Nous l'assumons pleinement. Il aurait été plus simple de repousser cette décision pour préserver les apparences. Mais gouverner, ce n'est pas repousser les problèmes à plus tard. Gouverner, c'est prendre les décisions utiles quand elles s'imposent. Notre devoir est de préserver durablement les finances communales pour garantir l'action publique de demain.

Cette exigence de vérité vaut aussi pour l'intercommunalité. Nous le disons clairement : une intercommunalité ne peut pas fonctionner durablement si elle devient le lieu où quelques-uns décident pendant que les autres valident. La coopération intercommunale n'a pas été créée pour consacrer la domination des plus fortes communes sur les autres. Elle a été pensée pour organiser la solidarité, l'équilibre et le respect entre tous les territoires.

Nous n'acceptons pas que les communes rurales, de montagne ou de vallée soient considérées comme secondaires. Nous n'acceptons pas qu'elles soient moins écoutées au motif qu'elles sont moins peuplées ou moins contributrices. Nous n'acceptons pas non plus un fonctionnement qui laisse trop peu de place au débat, à la pluralité des points de vue et à une représentation juste. Quand l'équilibre recule, c'est l'esprit intercommunal lui-même qui est fragilisé.

Nous continuerons donc à défendre une parole libre, ferme et fidèle aux intérêts de Vailly. Non pour polémiquer, mais parce qu'il n'y a pas de coopération sincère sans respect mutuel, ni de projet de territoire solide si les petites communes doivent sans cesse se faire entendre pour exister. Avec le conseil municipal, nous resterons engagés avec sérieux, détermination et constance. Dans une période où les choix sont plus rudes et les équilibres plus fragiles, nous continuerons à agir avec une conviction simple : les communes ne doivent ni s'effacer, ni se taire, ni subir.

Yannick TRABICHET

- Directrice de la publication : Yannick Trabichet
- Comité de rédaction : Amandine FAVRAT, Christele GEROUDET, Benoît MOREL-VULLIEZ, Laëtitia MOREL-CHEVILLET, Michaël STEHLIN
- Crédit photos : Céline Mussano
- Création et impression : Fillion Imprimerie - 74200 Allinges - Papier écolabelisé Norme FSC

UN NOUVEAU **CONSEIL MUNICIPAL** AU SERVICE DE VAILLY

À la suite des élections municipales de mars 2026, un nouveau Conseil municipal a été installé pour conduire les projets de la commune et répondre aux attentes des habitants durant les prochaines années.

Le Conseil est composé de Yannick Trabichet, Maire, entourée de trois adjoints et de trois conseillers municipaux délégués.

ADJOINTS

- Frédéric Meynet, en charge de la voirie, des réseaux (eau potable, assainissement, eaux pluviales et réseaux électriques), des travaux et de la maintenance des bâtiments ;
- Amandine Favrat, chargée des affaires scolaires, de l'enfance-jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la vie associative, du budget et du cimetière ;
- Michaël Stehlin, chargé de l'information et de la communication, des fêtes et cérémonies, des actions culturelles ainsi que du foncier ;

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

- Marie-Noëlle Favre, déléguée à l'action sociale et aux solidarités ;
- Mathis Hauteville-Longet, délégué à l'agriculture et aux alpages ;
- Loïc Leven, délégué à l'environnement, aux forêts et cours d'eau ainsi qu'aux chemins communaux.

Le Conseil municipal est également composé de Francine Bidal, Véronique Chevallet, Christèle Geroudet, Karen Gelfusa, Stephen Lauret, Laetitia Morel-Chevillet, Benoît Morel-Vulliez et Marc Trabichet.

Afin d'assurer un suivi efficace des dossiers communaux, plusieurs commissions ont été constituées. Elles couvrent les principaux domaines de la vie locale : finances et budget, travaux et voirie, environnement, agriculture et alpages, action sociale et solidarités intergénérationnelles, communication, urbanisme, affaires scolaires et vie associative, ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes.
Ces commissions, composées d'élus aux compétences complémentaires, permettent d'étudier les projets, de préparer les décisions du Conseil municipal et de faire vivre les politiques publiques au plus près des besoins de la population.

ZOOM SUR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SOLIDARITÉS

La commission réunit élus municipaux et membres de la société civile afin de contribuer aux actions de solidarité et de renforcer le lien entre les habitants.

Élus municipaux : Marie-Noël Favre (responsable de la commission), Amandine Favrat, Christèle Géroudet, Véronique Chevallet, Frédéric Meynet, Laëtitia Morel-Chevillet, et Yannick Trabichet.

Société civile : Béatrice Baroud-Martin, Françoise Bouvier, Marie-Céline Charles, Jocelyne Charles-Mangeon, Manon Dassié, Marlène Fouquart-Chassé, Kyo Fukao, Catherine Mermin, Émilie Meynet-Meunier et Fabrice Troillet.

Depuis le début du mandat, la commission a notamment travaillé sur Octobre Rose, le repas des aînés, les colis de Noël et l'accompagnement des habitants rencontrant des difficultés. Elle mène également une réflexion sur les questions de mobilité, afin d'identifier les besoins et les solutions possibles pour faciliter les déplacements des habitants.

Une commission au service de la solidarité, de l'écoute et du lien social à Vailly.



FINANCES COMMUNALES
DES MARGES DE MANŒUVRE À CONFORTER EN 2026

Le compte financier 2025 met en évidence une amélioration de la situation budgétaire de la commune de Vailly. Ce résultat favorable est le fruit d'une gestion rigoureuse et attentive des dépenses, ainsi que de recettes exceptionnelles, notamment issues de la vente de terrains et de l'accord conclu avec le SYANE.

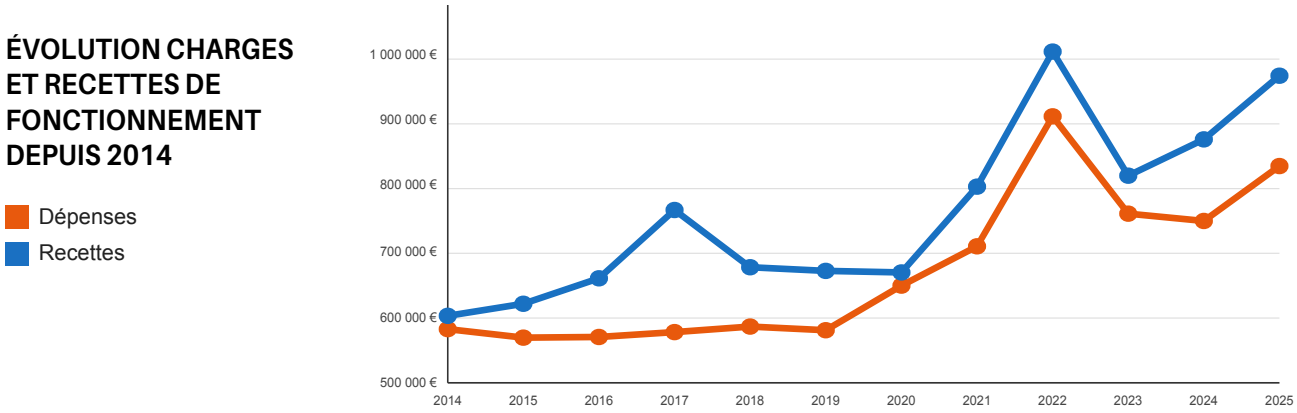
Toutefois, en dépit de cette évolution positive, l'équilibre financier de la commune demeure fragile. Cette amélioration conjoncturelle ne saurait, à elle seule, garantir durablement la solidité des finances communales.
Dans ce contexte, et afin de préserver les capacités d'action de la collectivité pour les années à venir, le conseil municipal a fait le choix de la responsabilité en votant une augmentation des taux de fiscalité pour 2026.

Cette décision doit permettre à la commune de consolider sa trajectoire financière et de poursuivre, dans de bonnes conditions, les actions engagées au service de l'intérêt général.

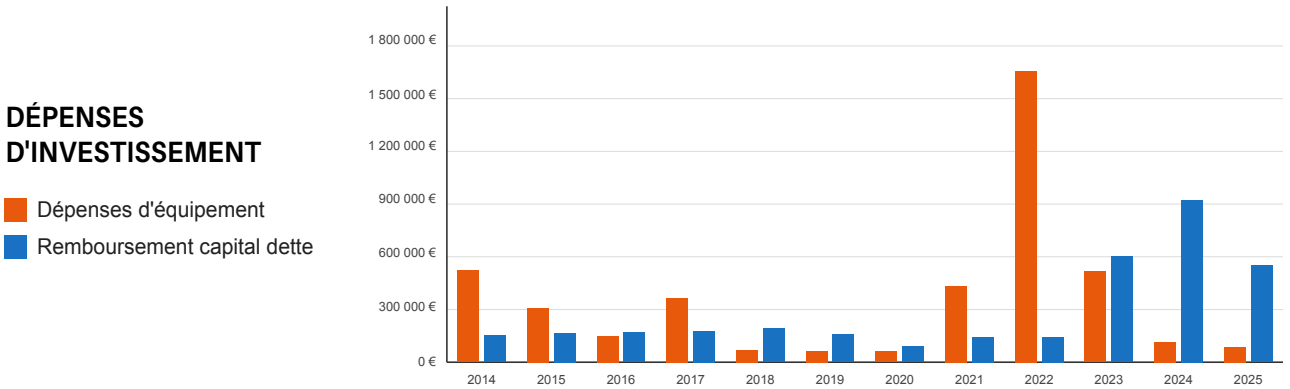
La section d'investissement présente un déficit de 163 885 €. Cette situation s'explique principalement par le remboursement du solde de l'avance de trésorerie accordée par Haut-Chablais Interco pour accompagner le financement des travaux de la mairie-école.

La commune a en effet fait le choix de limiter le recours à l'emprunt au strict nécessaire, en le fixant à 300 000 €, afin de préserver au mieux ses équilibres financiers à long terme.

ÉVOLUTION CHARGES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2014



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



En 2025, la commune a poursuivi une politique d'investissement mesurée, répondant à des besoins concrets du quotidien : équipements informatiques, travaux au cimetière et interventions sur des bâtiments communaux.

Le nouveau mandat s'ouvrira avec plusieurs projets structurants pour l'avenir de la commune : préservation du patrimoine rural, sécurisation de certains secteurs, développement des équipements de loisirs, amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, travaux d'électrification, ainsi que modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

LA DETTE EN COURS

En 2026, la municipalité poursuivra une gestion rigoureuse et responsable : maîtrise des dépenses, recherche active de subventions et priorité aux investissements essentiels.
Les résultats sont encourageants, mais le désendettement du budget principal demandera encore du temps. Un mandat supplémentaire sera nécessaire pour ramener progressivement la dette à un niveau compatible avec les capacités de Vailly.
La situation est plus favorable pour le budget de l'eau et de l'assainissement : l'endettement s'allège progressivement, redonnant peu à peu des marges de manœuvre pour répondre aux besoins futurs du service.

OBJET	DUREE Année	1re échéance	Dernière échéance	K INITIAL	Annnuités 2026	CRD 01/01/2026
Achat locaux Sous la Côte	25	2007	2032	270 000	16 105	103 668,96
Fruitière	25	2006	2031	630 000	36 610	205 817,28
Aménagements commerces	25	2007	2033	400 000	27 399	166 809,88
Réhabilitation Le Billiat	20	2018	2037	150 000	9 024	96 432,71
Reprise SIDISST	15	2017	2031	21 938	1 591	8 552,29
Restructuration dette Syane	20	2021	2040	650 000	35 379	495 120,97
Extension réno Mairie école	25	2023	2048	150 000	10 128	142 393,78
Extension réno Mairie école	25	2024	2048	150 000	11 184	138 000,00
				TOTAUX	**147 420**	**1 356 795,87**

TROIS PARCOURS AU SERVICE DE VAILLY

La commune a eu le plaisir de mettre à l'honneur trois de ses agents dont le parcours témoigne de leur engagement au service de la collectivité.

Roland Trabichet une carrière au service des collectivités

Le 1er juin 2025, la commune de Vailly a salué le départ à la retraite de Roland, concluant près de vingt-huit années consacrées au service public territorial.

Après un parcours dans le secteur privé, il est recruté le 20 janvier 1997 à Thonon-les-Bains comme agent d'entretien stagiaire, il est titularisé l'année suivante avant d'évoluer régulièrement au sein de la filière technique : agent technique, agent technique qualifié, adjoint technique territorial de 1re classe, puis adjoint technique principal de 2e et enfin de 1re classe.

Le 1er janvier 2008, il rejoint les services techniques de la commune de Vailly. Durant cette période, il est également mis à disposition du SIVOM du Haut-Chablais pendant six mois pour assurer les fonctions de gardien de la déchetterie, témoignant de sa polyvalence et de son sens du service.
Tout au long de sa carrière, Roland s'est distingué par son sérieux, sa disponibilité et son engagement quotidien au service des habitants et du bon fonctionnement des services techniques. Son travail, souvent réalisé dans l'ombre, a largement contribué à l'entretien et à la qualité du cadre de vie de notre commune.

À l'heure de profiter d'une retraite bien méritée, la municipalité lui adresse ses plus sincères remerciements pour toutes ces années d'investissement et lui souhaite une nouvelle vie remplie de santé, de bonheur et de beaux projets.



De gauche à droite : Roland Trabichet, Jean-Pierre Bondaz, Thibault Timmerman, Anthony Vignocchi

Corinne Bidal
une retraite bien méritée

Après un parcours dans le secteur privé, notamment au lycée des 3 Vallées, Corinne rejoint la commune de Vailly le 6 septembre 2001 en tant qu'agent d'entretien contractuel.

Au fil des années, ses missions se diversifient : entretien des bâtiments communaux, service de restauration scolaire, relevé des compteurs d'eau, distribution de documents, affichage, recensement, suivi administratif de certains dossiers (gestion du cimetière, aide administrative sur l'ASA des 3 Becs). Sa parfaite connaissance de la commune et sa grande polyvalence en font une collaboratrice précieuse, toujours prête à rendre service.

Responsable du périscolaire pendant de nombreuses années, elle a surtout accompagné avec bienveillance des générations d'enfants. À travers les activités proposées, les temps de cantine ou d'accueil, elle a su créer un climat de confiance apprécié des familles comme de ses collègues.
Discrète, investie et profondément attachée au service public, Corinne laisse le souvenir d'une agente consciencieuse et d'une personne appréciée de tous.

À l'occasion de son départ à la retraite, la municipalité lui adresse ses plus sincères remerciements pour près de vingt-quatre années passées au service des habitants de Vailly et lui souhaite une retraite heureuse, sereine et riche de nouveaux projets.



Corinne BIDAL et Marjorie TRABICHET

Marjorie Trabichet
trente années d'engagement au service de la commune

Arrivée en mairie le 1er septembre 1996 en tant qu'adjointe administrative faisant fonction de secrétaire de mairie, après plusieurs remplacements dans différentes communes, Marjorie est rapidement devenue l'un des piliers de l'administration communale.

Titularisée en 1997, elle construit au fil des années une carrière exemplaire, ponctuée par la réussite du concours de rédacteur et de nombreuses évolutions de grade, jusqu'à devenir rédactrice principale de 1re classe.
Au-delà de ce parcours administratif remarquable, c'est surtout son professionnalisme, sa rigueur, sa disponibilité et sa parfaite connaissance des dossiers qui font d'elle une collaboratrice indispensable. Elle a accompagné les nombreuses évolutions de la fonction publique territoriale, les projets de la commune... et même plusieurs équipes municipales, devenant au fil du temps une véritable mémoire de la mairie.
À l'occasion de la remise de sa médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompensant ses vingt années de services effectifs dans la Fonction Publique Territoriale, la commune a souhaité saluer son engagement constant, son sens du service public et son attachement indéfectible à Vailly.

NOUVEAUX VISAGES AU SERVICE DE LA COMMUNE

La commune a accueilli depuis le 1er mai 2025, Anthony Vignocchi au sein de l'équipe municipale en tant qu'agent technique. Fort de son expérience dans les travaux publics, il rejoint la mairie à la suite du départ à la retraite de Roland Trabichet. Habitant de Vailly, Anthony met désormais ses compétences et son engagement au service de la commune et de ses habitants. Après l'obtention de son permis D, il assure également le transport scolaire, renforçant ainsi son implication dans le service rendu à la population.

La commune est également heureuse d'accueillir Céline Chrétien, qui a pris ses fonctions de responsable du périscolaire depuis fin août. Connaissant déjà bien la collectivité pour y avoir assuré une période de remplacement, elle apporte aussi son soutien à certaines missions administratives. Elle succède à Corinne Bidal, récemment partie à la retraite. Habitante de la commune, Céline met elle aussi sa proximité, son expérience et son engagement au service des familles et des enfants.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions, ainsi que beaucoup de réussite et d'épanouissement dans leurs missions au service de la commune de Vailly.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE VAILLY

Le samedi 26 mars 2022 a marqué l'installation officielle du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vailly. À cette occasion, huit jeunes élus se sont engagés à participer activement à la vie de la commune et à porter des projets au service des habitants.
À la suite de plusieurs départs en septembre 2024, de nouveaux jeunes ont rejoint l'équipe, qui compte aujourd'hui six membres particulièrement investis dans les actions menées par la commune.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance citoyenne destinée aux enfants et aux adolescents. Véritable espace d'échange et d'apprentissage de la citoyenneté, il permet aux jeunes élus de découvrir le fonctionnement de la vie municipale tout en s'impliquant concrètement dans leur village.

Le CMJ offre aux jeunes la possibilité :
- de participer activement à la vie de la commune ;
- de donner leur avis et de faire entendre leurs idées ;
- de développer leur sens de la citoyenneté ;
- de réfléchir à des projets et des actions pour le village ;
- de les présenter au Maire et aux Conseillers municipaux ;
- et de contribuer à leur réalisation.

Les jeunes siègent pour un mandat d'une durée de deux ans.

UN ENGAGEMENT OUVERT AUX JEUNES DE LA COMMUNE

Le CMJ s'adresse aux jeunes âgés de 9 à 16 ans résidant à Vailly. Il constitue une belle opportunité pour découvrir l'engagement citoyen, apprendre à travailler en équipe et participer activement à la dynamique locale.

DES JEUNES IMPLIQUÉS DANS LA VIE DU VILLAGE

Depuis sa création, le Conseil Municipal des Jeunes participe à de nombreuses manifestations et actions communales. Les jeunes élus sont notamment présents lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, témoignant de leur attachement au devoir de mémoire.
Ils prennent également part au fleurissement de la commune au printemps ainsi qu'à la décoration du village à l'occasion d'Octobre Rose et des fêtes de fin d'année. Leur engagement se poursuit aussi lors du repas des aînés organisé à l'automne ou encore pendant la matinée de l'environnement.

UN PROJET AMBITIEUX : LE PUMP-TRACK

Parmi les projets portés par le CMJ, celui du futur pump-track illustre parfaitement la motivation et l'implication des jeunes conseillers. Les membres du conseil ont participé activement à son élaboration : rencontres avec les partenaires institutionnels, recherches de financements, échanges autour de l'aménagement… Un véritable travail collectif qui permettra à ce projet de voir le jour à l'automne 2026.
Une belle réussite qui mérite d'être saluée et qui démontre la capacité des jeunes à s'investir concrètement pour leur commune.

REJOIGNEZ LE CMJ !

De nouvelles élections auront lieu au mois de novembre 2026 afin d'accueillir de nouveaux membres au sein du Conseil Municipal des Jeunes.
Tu as envie de t'impliquer dans la vie municipale ? De débattre, échanger et proposer des idées ? De participer à des projets pour la commune au sein d'une équipe dynamique et motivée ? Alors rejoins le CMJ de Vailly !

Renseignements auprès du secrétariat de mairie :
04 50 73 80 07
secretariat@vailly74.fr



Les élus du CMJ en pleine séance de travail avec des étudiantes en géographie de l'université Savoie - Mont-Blanc

UN NOUVEL ABRI POUR NOTRE **PATRIMOINE !**



Après plusieurs années de travail, de réunions et de recherches de financements, ce projet se concrétise enfin ! Dans les prochains mois, un nouveau hangar verra le jour à Vailly. Il sera implanté route des Aix, à proximité de la place de la Batteuse. Le bois communal nécessaire à sa construction, coupé aux Catines (au-dessus du Lavouet), est d'ores et déjà prêt.
Mais quels trésors de notre patrimoine ce bâtiment accueillera-t-il ?
Il abritera notre alambic et notre batteuse, deux témoins emblématiques de notre histoire et de notre attachement aux traditions locales.

L'ALAMBIC DES HERMONES

Cet alambic a été acquis en 1929 par la Coopérative des Hermones, qui rassemble les communes du Lyaud, de Reyvroz et de Vailly. Présidée aujourd'hui par Fabrice Bidal, elle réunit des membres issus de chacune de ces communes. Il s'agit de la dernière coopérative de ce type dans les deux Savoie, les autres alambics encore en fonctionnement appartenant à des particuliers.
Chaque hiver, sa remise en service est synonyme de convivialité et perpétue un savoir-faire ancestral. Il mérite aujourd'hui d'être préservé dans de bonnes conditions, tout comme le travail accompli par les deux employés de la coopérative, Sylvain Bel et Jean-Marc Bidal, qui veillent à son entretien et à son bon fonctionnement.



LA BATTEUSE DU CHEF-LIEU

Dans les années 1920, plusieurs familles du chef-lieu de Vailly se sont regroupées afin d'acquérir une batteuse destinée à battre le blé, l'orge et l'avoine. Elle parcourait alors les exploitations agricoles de la commune jusqu'au début des années 1980.
Depuis quelques années, une poignée de passionnés la remet en fonctionnement une fois par an. Au-delà du moment convivial, cette démonstration permet de transmettre la mémoire des gestes d'autrefois et de rendre hommage au travail des générations qui nous ont précédés. Elle aussi méritait un nouvel abri pour assurer sa préservation et permettre aux générations futures de découvrir ce patrimoine.

UN CHANTIER OUVERT À TOUS

La construction du hangar réunira plusieurs artisans, les membres de la Coopérative des Hermones ainsi que les Amis de la Batteuse. Pourquoi ne pas y associer également les Vailliérandes et les Vailliérands ?
Toutes les personnes souhaitant participer à ce chantier seront les bienvenues. Chacun pourra, à sa manière, apporter sa pierre à l'édifice. Les habitants de Vailly ont déjà démontré à de nombreuses reprises que leur esprit de solidarité et leur engagement bénévole permettaient de mener à bien de beaux projets.

Nous sommes heureux de voir aboutir cette réalisation collective. Plus qu'un simple bâtiment, ce nouvel abri permettra de préserver notre patrimoine, de transmettre nos traditions et de faire vivre la mémoire de notre commune.

LE FUTUR **PUMPTRACK** C'EST POUR BIENTÔT

Bonne nouvelle pour les habitants de Vailly et les jeunes de la commune : le projet de pumptrack porté par le Conseil Municipal des Jeunes se concrétise et devrait être inauguré l'an prochain.

Pensé comme un véritable lieu de rencontre et de loisirs, cet équipement permettra aux enfants, adolescents et familles de pratiquer le vélo, la trottinette ou encore les rollers sur un parcours sécurisé et accessible à tous. Implanté à proximité de l'école maternelle du Val d'Hermone, le site comprendra plusieurs circuits adaptés aux différents niveaux ainsi que des espaces de détente.

Après plusieurs mois de travail, de recherches foncières et de démarches pour obtenir des financements, le projet entre désormais dans sa phase de réalisation. Les jeunes élus, à l'origine de cette initiative, se réjouissent de voir leur idée devenir réalité.

Avec ce nouvel équipement, Vailly disposera bientôt d'un espace moderne favorisant le sport, les loisirs et la convivialité pour tous les habitants.



BIENVENUE À VAILLY !

Un nouveau panneau d'accueil a été installé sur la place de la Vogue, à l'entrée du village.

Pensé à la fois pour les habitants et pour les visiteurs, il permet désormais de mieux se repérer et de découvrir Vailly et son territoire à travers deux cartes :

- Le plan du village, qui présente les différentes voies de la commune ainsi que des photographies de plusieurs lieux emblématiques de Vailly. Ce panneau a été financé par la commune de Vailly.
- Le plan des circuits de randonnée, qui invite à découvrir les chemins, les paysages et les différents itinéraires de notre territoire. Ce panneau a été financé par la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Une nouvelle façon de souhaiter la bienvenue à Vailly, tout en donnant à chacun l'envie de prendre le temps de découvrir notre village, ses chemins et ses paysages.



Hommages

Vailly a récemment perdu deux de ses anciens maires, qui ont marqué l'histoire communale par leur engagement et leur dévouement au service de la collectivité : Roger Frézier, décédé le 12 juillet 2025, et Étienne Bidal, décédé le 26 mai 2026.
La commune tient à leur rendre hommage en rappelant le parcours et l'action de ces deux élus qui ont consacré une part importante de leur vie au service des habitants et du développement de notre village.

ROGER FRÉZIER, MAIRE DE VAILLY DE 1981 À 1989

Roger Frézier s'est engagé au service de la commune de Vailly en 1977 en tant que premier adjoint de Jérôme Bouvier. Il participe alors activement à une période importante de la vie municipale, marquée par de nombreux projets d'aménagement, de modernisation et de développement du village.
À la suite de la démission de Jérôme Bouvier en 1981, il accède à la fonction de maire. Réélu en 1983, il exercera cette responsabilité jusqu'en 1989, année où il choisit de ne pas solliciter un nouveau mandat.
Dans la continuité du travail engagé par l'équipe municipale élue en 1977, Roger Frézier accompagne plusieurs réalisations structurantes pour la commune. Son mandat est notamment marqué par l'ouverture de l'auberge communale « Le Billiat », projet emblématique destiné à redonner au village un lieu d'accueil, de rencontre et d'animation. Il poursuit également les actions engagées en matière d'équipements communaux, de construction de logements (HLM Mont-Blanc) et de travaux de drainage, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
Particulièrement attaché à la vitalité du village, Roger Frézier œuvre également au développement de la vie associative et festive. Il est à l'origine de la création du Comité des fêtes de Vailly et contribue au lancement de la première Fête de la Buchille en 1983. Cette manifestation, qui s'est inscrite durablement dans le calendrier local, illustre sa volonté de valoriser les traditions du village tout en favorisant les échanges et la convivialité.
La commune de Vailly souhaite saluer avec reconnaissance les années qu'il a consacrées au service de notre village.



Roger Frézier entouré de ses deux adjoints, Luc Chatelain et Edmond Bouvier

ÉTIENNE BIDAL, MAIRE DE VAILLY DE 1989 À 2001

De retour à Vailly en 1986 avec son épouse Jocelyne, après de nombreuses années passées en Suisse où il exerçait le métier de boulanger, Étienne Bidal s'investit rapidement dans la vie de la commune. Élu maire en 1989, il succède à Roger Frézier et exercera cette fonction durant deux mandats, jusqu'en 2001.
À la tête de la commune, il conduit son action avec humilité, ténacité et un profond attachement à l'intérêt général. Toujours à l'écoute, il sait fédérer autour de lui une équipe municipale engagée afin de mener à bien les projets utiles au développement de Vailly.
Son mandat est marqué par plusieurs réalisations importantes. Parmi elles figurent la construction du garage communal, la première réfection du Billiat, la rénovation de la salle des fêtes, la réhabilitation de l'ancienne école du Lavouet ainsi que la création de la piste forestière des Bœufs.
Il participe également, aux côtés d'Anatole Degenève, maire de Lullin, et d'André Costaz, maire de Reyvroz, à la construction de l'école maternelle du Val d'Hermone.
Au-delà des réalisations matérielles, Étienne Bidal laisse le souvenir d'un maire proche des Vailliérands, apprécié pour sa bienveillance, son sens de l'écoute et son engagement constant au service de la commune. Son attachement à Vailly lui a valu l'estime et l'amitié de nombreux habitants.
La commune de Vailly souhaite saluer avec reconnaissance les années qu'il a consacrées au service de notre village. Son action, son dévouement et les réalisations qu'il a portées demeurent une part importante de l'histoire communale.



Etienne Bidal

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Vailly accueille la réunion annuelle du CDAS du canton de Thonon-les-Bains

Le jeudi 7 mai, la commune de Vailly a eu le plaisir d'accueillir la réunion annuelle du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) du canton de Thonon-les-Bains. Organisée à l'initiative de Patricia Mahut et Richard Baud, conseillers départementaux, cette rencontre a réuni les maires du territoire afin d'échanger sur les projets menés par les communes et les intercommunalités avec le concours du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Cette réunion a permis de faire le point sur les réalisations engagées et les perspectives à venir dans des domaines essentiels à la vie quotidienne des habitants : équipements publics, aménagements communaux, mobilités, sécurité, qualité du cadre de vie ou encore transition écologique.

Véritable outil de solidarité territoriale, le CDAS permet aux collectivités de concrétiser des projets structurants en apportant un soutien financier adapté à leurs besoins. Il constitue un levier essentiel pour accompagner le développement des communes et répondre aux attentes des habitants.

À travers ce dispositif, le Conseil départemental de la Haute-Savoie réaffirme son engagement aux côtés des collectivités locales pour favoriser le dynamisme, l'attractivité et la qualité de vie de nos territoires.

Le Département de la Haute-Savoie, un partenaire essentiel pour les communes rurales

haute savoie le Département

À Vailly, ce partenariat s'est traduit, en 2025, par un accompagnement financier de plusieurs opérations destinées à améliorer le patrimoine communal et les services rendus à la population.

Les subventions accordées ont notamment permis la réfection de murs de soutènement ainsi que la réalisation d'aménagements au cimetière communal. Elles ont également financé l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions, facilitant le suivi administratif, ainsi que la création d'un ossuaire, répondant aux obligations réglementaires tout en améliorant l'organisation et la qualité de ce lieu de recueillement.

La municipalité remercie le Département de la Haute-Savoie, ainsi que Patricia Mahut et Richard Baud, pour leur accompagnement et leur engagement aux côtés de la commune. Ce soutien permet de concrétiser des investissements utiles, au bénéfice de l'ensemble des habitants.



Haut-Chablais Interco : un nouvel exécutif au service du territoire

Créée en 1995 autour des neuf communes de la Vallée d'Aulps, la Communauté de Communes s'est progressivement développée afin de renforcer la coopération entre les collectivités du territoire. Le 1er janvier 2014 a marqué une étape importante avec l'intégration de six nouvelles communes : Morzine, Les Gets, Bellevaux, Lullin, Vailly et Reyvroz. Cette évolution s'est accompagnée d'une refonte des statuts et d'un changement de dénomination, donnant naissance à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC).

Depuis le 19 mars 2026, la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) porte désormais le nom de Haut-Chablais Interco, affirmant ainsi une identité renouvelée et une volonté de renforcer la lisibilité de son action auprès des habitants.

Une organisation au service des communes

Comme une commune, Haut-Chablais Interco repose sur plusieurs instances de gouvernance : un exécutif composé du Président et des Vice-présidents, un Conseil communautaire chargé des grandes décisions, ainsi que des commissions thématiques de travail.

Le Président et le bureau communautaire

À la tête de l'intercommunalité, le Président assure la préparation et l'exécution des décisions du Conseil communautaire. Il préside les séances, fixe l'ordre du jour et coordonne l'action des services communautaires dont il est le chef hiérarchique. Il représente également légalement la collectivité.

Élu par les délégués du Conseil communautaire à l'issue du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026, le Président est accompagné de Vice-présidents disposant de délégations dans différents domaines de compétence.

Le Bureau communautaire, composé du Président, des Vice-présidents et d'un conseiller délégué, se réunit tous les quinze jours afin d'assurer le suivi des dossiers et le pilotage des projets intercommunaux.

Le nouvel exécutif 2026

À l'issue de l'installation du nouveau conseil communautaire, les élus ont procédé à l'élection du nouvel exécutif de Haut-Chablais Interco.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire constitue l'organe délibérant de l'intercommunalité. Il vote le budget, décide des grands projets communautaires et adopte les principales décisions administratives et juridiques, notamment en matière de marchés publics ou d'acquisitions foncières.

Composé de 30 membres titulaires et de 8 suppléants désignés par les conseils municipaux des 15 communes membres, il se réunit généralement une fois par mois. Les séances sont publiques et chaque décision doit être adoptée à la majorité des voix.

Des commissions thématiques pour préparer l'avenir

Afin de mener à bien ses nombreuses compétences, Haut-Chablais Interco s'appuie sur plusieurs commissions thématiques. Véritables espaces de réflexion et de concertation, elles réunissent élus communautaires, élus municipaux et techniciens autour des projets du territoire.

L'intercommunalité dispose également d'une instance obligatoire : la Commission d'Appel d'Offres (CAO), chargée d'examiner les marchés publics les plus importants conformément à la réglementation en vigueur.

À travers cette nouvelle gouvernance, Haut-Chablais Interco poursuit son engagement au service des communes et des habitants, avec l'ambition de porter collectivement les projets structurants du territoire et de renforcer la solidarité intercommunale.



Installation du SIVU du Val d'Hermone

Le mercredi 15 avril 2026 s'est tenue la séance d'installation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Val d'Hermone, qui réunit les communes de Lullin, Reyvroz et Vailly autour de la gestion de l'école maternelle intercommunale.
Le SIVU exerce deux compétences essentielles : l'entretien et la gestion des bâtiments de l'école maternelle ainsi que la gestion du personnel non enseignant, notamment les ATSEM et les agents intervenant au sein de l'établissement.
Chaque commune est représentée au sein du syndicat par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
Pour la commune de Vailly, les représentants désignés sont :
• Amandine Favrat et Michaël Stehlin, délégués titulaires ;
• Francine Bidal, déléguée suppléante.

À l'issue de cette séance d'installation, les membres du comité syndical ont procédé à l'élection du bureau. Michaël Stehlin a été reconduit dans ses fonctions de Président du SIVU du Val d'Hermone. Solange Mermet-Bouviet, représentante de la commune de Lullin, a quant à elle été élue Vice-Présidente.

Cette nouvelle mandature s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années au service des familles et des enfants du territoire. À travers cette coopération intercommunale, les trois communes réaffirment leur volonté de garantir un accueil de qualité au sein de l'école maternelle et de poursuivre une gestion concertée de cet équipement essentiel.

Des travaux pour la sécurité et le bien-être des enfants à l'école maternelle du Val d'Hermone

Plusieurs travaux importants ont été réalisés en 2026 à l'école maternelle intercommunale de Pimberty, afin d'améliorer la sécurité, le confort et les conditions d'accueil des enfants et des équipes.

Pour un montant d'environ 21 500 €, ces travaux ont notamment permis :
• l'installation d'un défibrillateur ;
• la modernisation des trappes de désenfumage ;
• la réfection des sols des salles de classe ;
• différents travaux d'aménagement et de sécurisation sous le préau.

Ces réalisations ont bénéficié du soutien du Département de la Haute-Savoie, dans le cadre du CDAS 2025, à hauteur de 80 % de l'investissement. Le SIVU du Val d'Hermone remercie chaleureusement les conseillers départementaux Patricia Mahut et Richard Baud pour leur soutien et leur accompagnement dans la réalisation de ces travaux.

Des investissements qui s'inscrivent dans la volonté de maintenir, année après année, des locaux sûrs, confortables et adaptés à l'accueil des enfants.

La poursuite des travaux en 2027/2028
Cette démarche d'amélioration se poursuivra en 2027 avec un nouveau programme de travaux, comprenant notamment la réfection du sol du grand hall central et du bureau de direction, ainsi que différents aménagements dans la cour, notamment au niveau des bordures.
Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à environ 21 500 €. Le projet bénéficie d'ores et déjà d'un accord de principe pour une subvention de 10 000 € au titre du CDAS 2026.



Modernisation des trappes de désenfumage



Travaux de stabilisation du glissement de terrain de Marphoz

La parcelle n°4 de la forêt domaniale RTM du Brevon, située près du hameau de Marphoz, est concernée depuis de nombreuses années par un important phénomène de glissement de terrain affectant des couches argileuses profondes.

À la suite des fortes intempéries de mai 2015, une nouvelle phase d'activité du glissement s'est déclenchée. Dès juin 2016, des déformations du terrain ont affecté le talus aval ainsi que la piste forestière reliant Marphoz à Reyvroz. L'évolution du phénomène a conduit, en février 2020, à l'effondrement complet de cette piste. Seul le chemin rural historique, situé à une altitude légèrement supérieure et desservant notamment la ferme des Trois Becs, demeurait alors praticable.

L'automne 2023, marqué par des précipitations exceptionnellement abondantes, suivi de nouveaux épisodes pluvieux en fin d'année, a provoqué une réactivation du glissement. Le chemin rural et l'accès à la ferme ont à leur tour été impactés, avec l'apparition de ruptures de terrain atteignant jusqu'à un mètre de hauteur.

Face à cette situation, le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), dans le cadre de sa mission de surveillance et d'entretien des ouvrages domaniaux confiée par l'État, a engagé en 2024 une étude visant à définir un programme de travaux. L'objectif principal était de ralentir autant que possible la progression du glissement vers l'amont. Cette intervention devait également contribuer à limiter le risque de déversement des matériaux vers la retenue EDF du Brevon située en contrebas, tout en sécurisant le chemin rural.

Les études ont montré que le mouvement affecte les argiles sur plusieurs mètres, voire plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Ce phénomène est fortement alimenté par les infiltrations naturelles d'eau provenant des terrains situés en amont ainsi que par des circulations souterraines profondes.

En l'absence de solution technique permettant de capter ces eaux à grande profondeur, le choix a été fait de concentrer les efforts sur l'assainissement des couches superficielles du terrain.

Les travaux, réalisés en 2025 pour le compte de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et sous la maîtrise technique du service RTM, ont été confiés à l'entreprise LEC TP. Ils ont permis la création d'un réseau d'environ 400 mètres de tranchées drainantes implantées sur les principaux points de résurgence d'eau identifiés sur le site, avec une profondeur pouvant atteindre trois mètres en tête de tranchée. Ce dispositif a été complété par près de 640 mètres de fossés collecteurs destinés à canaliser les eaux de surface vers le Brevon.

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de plus de 170 000 € TTC, financé par le ministère en charge des forêts.

Le site demeure aujourd'hui sous surveillance régulière du service RTM, qui suit l'évolution du glissement depuis plusieurs décennies. En fonction des observations réalisées dans les années à venir, des interventions complémentaires pourront être envisagées afin de renforcer ou d'étendre le dispositif mis en place.





INTERVIEW DE **CYRIL PELLEVAT,** CONSEILLER RÉGIONAL



1. Pouvez-vous rappeler en quelques mots votre rôle de conseiller régional ainsi que les principales compétences de la Région ?

En tant que conseiller régional, mon rôle est de représenter les habitants de notre territoire au sein du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Je participe à l'élaboration des politiques régionales, je défends les intérêts de nos communes et je veille à ce que les projets locaux puissent bénéficier de l'accompagnement de la Région.

La Région intervient dans des domaines essentiels du quotidien : les transports régionaux, les lycées, la formation professionnelle et l'apprentissage, le développement économique, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'aménagement du territoire et le soutien aux collectivités locales. Notre mission est de contribuer au développement équilibré de tous les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou de montagne.

2. Les habitants connaissent souvent la commune, le département ou l'État, mais moins la Région. Comment son action se traduit-elle concrètement dans la vie quotidienne des habitants de nos communes rurales ?

L'action de la Région est souvent discrète mais très concrète. Chaque jour, elle intervient dans des domaines qui touchent directement les habitants : les transports scolaires et régionaux, les lycées, la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, ou encore le soutien aux entreprises qui créent de l'activité et de l'emploi sur nos territoires.

Dans les communes rurales et de montagne comme Vailly, la Région accompagne également de nombreux projets locaux : rénovation de bâtiments publics, équipements sportifs et culturels, transition énergétique, développement touristique ou encore soutien aux associations.

Notre objectif est de permettre à chacun de vivre, travailler et s'épanouir dans son territoire, tout en garantissant un accès équitable aux services et aux opportunités.

3. Quels sont les principaux dispositifs et accompagnements que la Région met à disposition des communes, des associations et des acteurs économiques locaux ?

La Région met en œuvre de nombreux dispositifs destinés à accompagner les projets des collectivités, des associations et des entreprises.

Pour les communes, nous apportons un soutien financier aux investissements liés aux équipements publics, à la rénovation énergétique, à l'aménagement des centres-bourgs ou encore à la valorisation du patrimoine local.

Les associations peuvent bénéficier d'aides dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou de l'animation locale, qui contribuent à la vitalité de nos villages.

Les entreprises, artisans, commerçants et exploitants agricoles disposent également d'aides pour investir, innover, recruter ou développer leurs activités. Ces accompagnements sont particulièrement importants dans les territoires ruraux où l'économie de proximité joue un rôle essentiel dans la vie locale.

4. Quels sont aujourd'hui les grands enjeux et les principaux projets régionaux qui concernent les territoires ruraux et de montagne comme le nôtre ?

Pour une commune comme Vailly et plus largement pour la Vallée du Brevon et le Chablais, plusieurs enjeux sont au cœur de nos préoccupations.

Le premier concerne les mobilités. De nombreux habitants se déplacent quotidiennement vers Thonon-les-Bains ou le bassin lémanique pour travailler. Il est donc essentiel d'améliorer les solutions de transport et les connexions avec les principaux pôles d'activité.

Le second enjeu est le maintien des services de proximité et de l'attractivité de nos villages. Nous devons permettre aux familles, aux jeunes et aux personnes âgées de continuer à vivre dans ces communes dans de bonnes conditions.

L'agriculture de montagne représente également une priorité. Elle participe à l'économie locale, à l'entretien des paysages et à l'identité même de nos territoires.

Enfin, la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique sont devenues incontournables. Gestion de l'eau, protection des espaces naturels, rénovation énergétique et développement d'un tourisme durable sont autant de sujets sur lesquels la Région est pleinement mobilisée.

5. Quel regard portez-vous sur l'avenir des petites communes rurales ?

Je suis résolument optimiste. Les petites communes rurales disposent aujourd'hui d'atouts considérables : un cadre de vie privilégié, une proximité avec la nature, une qualité de vie recherchée et une forte cohésion sociale.

Des villages comme Vailly attirent de nouveaux habitants en quête d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Cette attractivité est une chance, à condition de savoir l'accompagner.

Les défis existent : accès au logement, maintien des services, mobilité ou encore préservation de l'identité locale. Mais avec l'engagement des élus, des associations, des acteurs économiques et des habitants, je suis convaincu que les communes rurales ont un rôle majeur à jouer dans l'avenir de notre région.

6. Enfin, quel message souhaitez-vous adresser aux habitants de notre commune ?

Je souhaite avant tout remercier les habitants de Vailly pour leur engagement dans la vie locale. Les communes rurales vivent grâce à l'implication de leurs élus, de leurs associations, de leurs bénévoles, de leurs agriculteurs, de leurs entrepreneurs et de tous ceux qui contribuent au dynamisme du territoire.

Vailly possède un patrimoine naturel, gastronomique et humain remarquable. Cette richesse constitue un véritable atout pour l'avenir.

Je veux assurer les habitants que la Région Auvergne-Rhône-Alpes restera attentive aux besoins des territoires de montagne et continuera d'accompagner les projets qui participent à leur développement. Ensemble, nous devons préserver ce qui fait la force de nos villages tout en préparant les générations futures aux défis de demain.

L'avenir de notre région se construit aussi dans des communes comme Vailly, et c'est une conviction forte que je porte au quotidien.

NATURE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE



RETOUR SUR LA MATINÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le samedi 6 juin, la commune a organisé sa traditionnelle matinée de l'environnement, placée sous le signe de l'engagement citoyen et du respect de notre cadre de vie.
À cette occasion, les membres du Conseil Municipal des Jeunes, accompagnés de plusieurs de leurs camarades de l'école élémentaire, se sont mobilisés pour ramasser les déchets aux abords de la place de la Vogue ainsi que dans les hameaux de Chez Perroux et de Marphoz. Une belle initiative qui témoigne de la sensibilité des plus jeunes à la protection de l'environnement.
Parallèlement, une vingtaine de bénévoles ont participé à l'entretien des sentiers sur différents secteurs de la commune : le massif des Hermones, les hauteurs de Canivet, le secteur des Charges, le secteur des Aix ainsi que le site de la Becca aux Filles. Grâce à leur investissement, ces espaces naturels et chemins de randonnée demeurent accueillants et accessibles à tous.
La municipalité adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des participants pour le temps, l'énergie et la bonne volonté qu'ils ont consacrés à cette matinée. Leur engagement contribue activement à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine naturel.
Comme il est de tradition, cette matinée de travail s'est achevée dans la convivialité autour d'un buffet froid partagé à la salle des fêtes, offrant à chacun l'occasion d'échanger et de prolonger ce moment de solidarité.





L'EAU, UNE RICHESSE À PRÉSERVER

À Vailly, l'eau fait partie de notre quotidien. Sources, ruisseaux, fontaines et cours d'eau façonnent notre paysage et contribuent à la qualité de vie de notre commune. Pourtant, cette ressource précieuse n'est pas inépuisable. Derrière chaque goutte qui coule de nos robinets se cachent un important travail de captage, de traitement, de contrôle et de distribution afin de garantir une eau potable de qualité.

Les épisodes de sécheresse observés ces dernières années, y compris dans notre région, nous rappellent que les ressources en eau peuvent être mises à rude épreuve. Les effets du changement climatique, associés à une consommation croissante, nous invitent à adopter des habitudes plus responsables.

Chacun peut agir, au quotidien, grâce à quelques gestes simples :

- privilégier les douches plutôt que les bains ;
- fermer le robinet pendant le brossage des dents ou le savonnage des mains ;
- réparer rapidement les fuites, même les plus petites ;
- récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins ;
- arroser les plantations en soirée ou tôt le matin afin de limiter l'évaporation ;
- utiliser les appareils électroménagers lorsqu'ils sont pleinement remplis.

Préserver l'eau, c'est aussi protéger notre environnement, nos rivières et les ressources qui seront transmises aux générations futures. C'est un engagement collectif où chaque geste, même modeste, a son importance.
La municipalité remercie les habitants pour leur vigilance et les invite à poursuivre leurs efforts afin de faire de la préservation de l'eau une responsabilité partagée.
Préserver l'eau aujourd'hui, c'est préserver la qualité de vie à Vailly pour demain. Chaque goutte compte.

Eau potable :
retour sur la situation du secteur du Lavouet

L'été 2026 aura été marqué, sur le secteur du Lavouet et des Charges, par une situation particulièrement délicate concernant l'alimentation en eau potable. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus général de tension sur la ressource en eau : le bassin versant des Dranses a ainsi été placé en niveau « crise », traduisant une forte tension sur la disponibilité de la ressource. Dès le mois d'août, la commune a donc souhaité informer régulièrement les habitants de l'évolution de la situation et des mesures mises en œuvre pour préserver l'alimentation en eau du secteur.

Au plus fort de l'épisode, le niveau du réservoir du Lavouet était devenu insuffisant pour assurer sereinement l'alimentation du secteur. Afin de maintenir le service, un ravitaillement par camion a dû être mis en place, avec l'intervention de la société Périllat, de La Clusaz. L'eau acheminée provenait

du réservoir de la Grise, dont le niveau permettait alors cet apport complémentaire.

Face à cette situation, la commune a demandé aux habitants de réduire strictement leur consommation et de réserver l'eau aux usages essentiels. Cette mobilisation collective a rapidement produit des effets. La consommation a diminué, permettant de limiter la pression sur le réservoir.

Parallèlement, les agents communaux et les élus ont renforcé la surveillance du secteur afin d'identifier les éventuelles pertes d'eau. Plusieurs fuites ont ainsi pu être repérées et réparées. Ces interventions, associées à la baisse de la consommation et à l'apport ponctuel depuis le réservoir de la Grise, ont permis une amélioration progressive de la situation au cours du mois d'août.

Si la situation s'est améliorée, elle demeure toutefois fragile. Au début du mois de septembre, une nouvelle dégradation a été constatée, liée notamment à une forte baisse de l'arrivée d'eau dans le réservoir. Cette évolution rappelle que les difficultés d'alimentation du Lavouet ne peuvent pas être considérées comme définitivement réglées.

Une priorité pour les prochains mois

Cet épisode aura surtout permis de mettre en évidence la vulnérabilité de ce secteur face aux variations de la ressource et aux pertes qui peuvent affecter le réseau.
La commune souhaite donc désormais aller au-delà de la gestion de l'urgence. Le réseau d'eau du Lavouet et des Charges constituera une priorité dans les prochains mois, avec la réalisation d'études permettant d'en analyser le fonctionnement, d'identifier les éventuels dysfonctionnements et de définir les travaux nécessaires. L'objectif sera de déterminer les investissements à engager afin de sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable du secteur.
La municipalité tient enfin à remercier les habitants pour leur compréhension, leur vigilance et les efforts consentis durant cette période. L'eau est l'affaire de toutes et tous. Les efforts de chacun sont indispensables pour préserver cette ressource, tout comme l'engagement de la commune pour améliorer et sécuriser durablement l'alimentation du secteur. C'est collectivement que nous pourrons construire des réponses durables pour l'avenir.



Nous avons fait appel à la société Périllat à deux reprises afin de transférer de l'eau depuis le réservoir de la Grise jusqu'au réservoir de la Joux.

Une vigilance renforcée sur les branchements

La situation rencontrée cet été a permis de mettre en évidence certaines situations qui n'avaient pas été identifiées jusqu'alors.
Ces constats nous conduisent à renforcer durablement notre attention sur les branchements et les usages de l'eau. Lorsque des anomalies seront constatées, elles feront l'objet des régularisations nécessaires et, le cas échéant, d'une mise en conformité.
Cette démarche s'inscrit dans la durée, avec un objectif simple : garantir une utilisation équitable de la ressource et veiller au respect des règles applicables à tous.

Lingettes : un geste anodin aux lourdes conséquences

Les lingettes jetables, qu'elles soient destinées à l'hygiène, au nettoyage ou même présentées comme « biodégradables », ne doivent jamais être jetées dans les toilettes.
Contrairement au papier toilette, les lingettes sont conçues pour résister à l'humidité. Elles se dégradent donc très lentement dans les réseaux d'assainissement. Une fois dans les canalisations, elles peuvent s'accumuler, s'entremêler et former des bouchons parfois importants.
Ces amas provoquent régulièrement des obstructions des réseaux, des débordements d'eaux usées et des dysfonctionnements des postes de relevage et des équipements de traitement. Leur retrait nécessite des interventions techniques coûteuses et mobilise du temps pour les agents chargés de l'entretien des installations.
Au-delà des conséquences financières pour la collectivité, ces incidents peuvent également avoir un impact sur l'environnement. Les débordements ou dysfonctionnements du système d'assainissement risquent en effet de perturber le bon fonctionnement des ouvrages de traitement et d'altérer la qualité des milieux naturels.
Le bon réflexe est simple : toutes les lingettes, même celles portant la mention « jetables dans les toilettes », doivent être déposées dans la poubelle des ordures ménagères.
Préserver nos réseaux d'assainissement est l'affaire de tous. Par un geste simple au quotidien, chacun peut contribuer à limiter les coûts d'entretien, à protéger l'environnement et à garantir le bon fonctionnement des équipements collectifs.



Depuis le début de l'été, nos employés sont pleinement mobilisés dans la recherche et la réparation des fuites

INTERDICTION DES CHIENS DOMESTIQUES,
MÊME TENUS EN LAISSE, À L'ALPAGE DE NIFFLON

Les alpages sont avant tout des espaces de travail agricole, avant d'être des lieux de promenade. Éleveurs, troupeaux, chiens de protection et visiteurs doivent y cohabiter. Cette coexistence repose sur le respect de règles simples, indispensables à la sécurité de tous.
Plusieurs incidents ont récemment mis en évidence les difficultés croissantes liées à la présence de chiens domestiques en alpage.

À l'alpage du Foron (commune de La Côte-d'Arbroz), un chien non tenu en laisse a poursuivi un troupeau de vaches monté à l'alpage depuis seulement 24 heures. Affolées, 36 vaches ont cassé une clôture et se sont enfuies, se dispersant sur les coteaux alentours. À ce jour, l'une d'entre elles n'a toujours pas été retrouvée.

Cet alpage, propriété privée dont l'accès au public est toléré par l'exploitant, est concerné par des comportements inadaptés répétés. Face à cette situation, l'éleveur envisage désormais de restreindre l'accès des chiens domestiques sur son exploitation.

À l'alpage de Nifflon, où pâture un troupeau de moutons fortement exposé à la prédation, plusieurs chiens de protection assurent la sécurité des animaux. Ces chiens sont déjà fortement sollicités par leur mission et par l'augmentation de la fréquentation touristique.

Les interactions entre chiens domestiques et chiens de protection sont souvent délicates et nécessitent un comportement adapté de la part des visiteurs. Malheureusement, plusieurs altercations ont été constatées ces dernières années, allant jusqu'à des actes de violence envers les chiens de protection.

Afin de préserver la sécurité des personnes, des troupeaux et des chiens de protection, les communes de Bellevaux, Vailly et La Baume ont pris un arrêté interdisant l'accès des chiens domestiques, même tenus en laisse, à l'alpage de Nifflon ainsi que sur les chemins d'accès (côté Vailly), du 15 juin au 31 août.

Nous appelons chacun à respecter cette réglementation et à adopter un comportement responsable en montagne. Derrière chaque troupeau se trouvent des femmes et des hommes qui travaillent quotidiennement pour entretenir ces espaces que nous apprécions tous.

Respecter ces règles, c'est contribuer à la préservation du pastoralisme, à la sécurité des animaux et au maintien d'un accès partagé et durable aux alpages.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES
RAPPEL DES RÈGLES

L'usage des caméras de surveillance et des dispositifs de type "pièges photographiques" (caméras de chasse) se développe, notamment pour la sécurité des habitations ou l'observation de la faune. Leur utilisation est toutefois encadrée afin de garantir le respect de la vie privée de chacun.

Caméras installées à domicile
Un particulier peut installer une caméra pour sécuriser son logement (intérieur, accès privé, jardin). En revanche, il est interdit de filmer la voie publique (rue, trottoir, parking public) ou les propriétés voisines.
Les images doivent être limitées à la sphère privée, avec un accès sécurisé et une durée de conservation raisonnable. Il est également recommandé d'informer les visiteurs de la présence d'un dispositif de surveillance.
Lorsque la caméra filme un espace ouvert au public, une autorisation préfectorale est nécessaire (dispositif de vidéoprotection).

Pièges photographiques en milieu naturel
Les caméras de chasse, utilisées pour la faune ou la surveillance de terrains isolés, doivent également respecter le droit à la vie privée. Elles ne doivent pas être orientées vers des lieux fréquentés par le public (chemins, sentiers, voies d'accès).
Il est conseillé de les installer uniquement sur des terrains maîtrisés avec l'accord du propriétaire et d'éviter toute captation d'images de personnes sans leur consentement.

À retenir
Même en milieu rural, la captation d'images est soumise à des règles strictes. Le respect de la vie privée reste un principe fondamental, garantissant un usage responsable de ces technologies.



RAPPEL DE QUELQUES **RÈGLES DE BON VOISINAGE** ET DE **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de préserver la tranquillité de chacun, la sécurité de tous et la qualité de notre cadre de vie, la commune souhaite rappeler quelques règles essentielles qui concernent aussi bien les particuliers que les professionnels.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, taille-haie, etc.) doivent respecter les horaires fixés par l'arrêté préfectoral :

- Du lundi au vendredi : de 8 h à 20 h ;
- Le samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Au-delà du respect de ces horaires, chacun est invité à faire preuve de bon sens, à éviter les travaux bruyants trop tôt le matin ou tard le soir et à limiter autant que possible les nuisances pour le voisinage.

Brûlage des déchets végétaux

La commune rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année en Haute-Savoie, y compris dans les jardins privés et au moyen d'un incinérateur individuel.
Cette interdiction concerne notamment les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies, les branches et les résidus d'élagage. Leur combustion dégage des polluants nocifs pour la santé et contribue à la dégradation de la qualité de l'air.
Des solutions alternatives existent : compostage, broyage, paillage ou dépôt en déchetterie. Ces pratiques permettent de valoriser les déchets végétaux tout en préservant notre environnement.
Seuls les agriculteurs peuvent, dans des cas exceptionnels et très encadrés, obtenir une dérogation de la Direction Départementale des Territoires (DDT).



Entretien des haies et des plantations en bordure de voie publique

Les propriétaires de terrains situés en bordure des routes et des chemins doivent veiller régulièrement à l'entretien de leurs haies, arbres et arbustes.
Les branches et les végétaux ne doivent pas empiéter sur la voie publique, gêner le passage des piétons et des véhicules ou réduire la visibilité, notamment aux intersections et dans les virages. Les panneaux de signalisation et les équipements publics doivent également rester parfaitement visibles et accessibles.
Cet entretien régulier contribue à garantir la sécurité de tous et à faciliter la circulation sur l'ensemble du territoire communal.



Dépôt de matériaux et de déchets par les professionnels

Les entreprises et les professionnels sont tenus d'assurer une gestion conforme de leurs déchets, gravats, matériaux excédentaires et déchets verts.
Selon leur nature, ceux-ci doivent être réemployés, valorisés ou évacués vers des filières et des installations autorisées : installations de stockage de déchets inertes, centres de traitement, plateformes de valorisation ou de compostage, etc.
Tout dépôt effectué en dehors des conditions réglementaires peut constituer une infraction et faire l'objet de sanctions. Une attention particulière doit notamment être portée à la gestion des terres et des matériaux issus des chantiers.

Traitement des effluents

Les eaux usées, eaux de lavage, résidus liquides et autres effluents issus d'activités agricoles, artisanales ou professionnelles doivent faire l'objet d'une gestion adaptée.
Ils ne peuvent pas être déversés directement dans le milieu naturel, les fossés, les réseaux d'eaux pluviales ou sur les terrains lorsque ces rejets sont susceptibles de provoquer une pollution. Ils doivent être collectés, traités et évacués dans des conditions conformes à la réglementation applicable à chaque activité.

Préserver ensemble notre cadre de vie

Le respect de ces règles relève de la responsabilité de chacun. Quelques gestes simples et un minimum de vigilance permettent d'éviter de nombreuses nuisances, de préserver notre environnement et de maintenir de bonnes relations entre voisins.

Pour toute question ou pour signaler une situation particulière, les services de la mairie restent à votre disposition.

AU CŒUR DE NOTRE **VILLAGE**
LA VIE DE NOS ÉCOLES

L'ÉCOLE MATERNELLE
INTERCOMMUNALE DU VAL D'HERMONE UNE ANNÉE RICHE EN DÉCOUVERTES

L'école intercommunale du Val d'Hermone a accueilli pour cette année scolaire 77 élèves des communes de Lullin, Reyvroz et Vailly, répartis dans 3 classes, de la Petite Section à la Grande Section de maternelle.

Tout au long de l'année scolaire, les enseignants veillent à proposer aux enfants des projets variés favorisant leur curiosité, leur ouverture culturelle et leur épanouissement. Parmi les temps forts de cette année figure la participation de l'ensemble des élèves au projet « Micro-Folie », initié par Haut-Chablais Interco.

Dans le cadre de ce projet, les enfants ont bénéficié de la présence en résidence d'animatrices durant deux semaines à l'école. À travers le thème « Les animaux dans l'art », les élèves ont découvert des œuvres réalisées par différents artistes.

Ce travail s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année avec la préparation d'une exposition. Afin d'approfondir cette découverte du patrimoine et de l'art, les trois classes participeront également à une sortie scolaire d'une journée à l'Abbaye d'Aulps.

L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement les parents membres de l'Association des Parents d'Élèves pour leur investissement tout au long de l'année ainsi que pour leur précieuse aide au financement des différents projets pédagogiques. Leur engagement contribue pleinement à la richesse des activités proposées aux enfants.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VAILLY
UNE ANNÉE AU CŒUR DES ALPAGES ET DE LA MONTAGNE

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'école élémentaire de Vailly a accueilli 57 élèves du CP au CM2, répartis en trois classes.

Cette année, l'ensemble de l'école a travaillé autour d'un fil rouge consacré à la montagne et aux alpages. Ce thème, étroitement lié à notre territoire, a permis aux élèves de découvrir les richesses du patrimoine montagnard à travers de nombreuses activités, rencontres et sorties pédagogiques.
Parmi les temps forts de l'année, les élèves ont eu la chance de rencontrer Jean-Rémi Chevallet, agriculteur installé sur la commune. Les enfants ont pu lui poser de nombreuses questions sur son métier. Avec beaucoup de pédagogie, il leur a présenté son activité, les contraintes qu'elle implique mais aussi les aspects qui le passionnent au quotidien. Cette rencontre a été particulièrement appréciée des élèves, d'autant plus que trois agneaux l'accompagnaient pour l'occasion.
Dans le cadre de la préparation du spectacle de fin d'année, les classes ont également bénéficié de l'intervention de Nicolas Périllat. À raison de cinq séances par classe, il a accompagné les élèves dans la découverte de la vie en montagne et dans les alpages. Les enfants ont appris des chants sur le thème de la montagne ainsi que des danses traditionnelles. Nicolas Périllat a également participé à la préparation du spectacle et a été présent lors de sa représentation.
Les élèves ont également pris part à une sortie organisée avec le Musée PAYSALP de Viuz-en-Sallaz. Deux ateliers leur ont été proposés. Lors de l'atelier « Fabrication de fromage », ils ont découvert l'histoire du reblochon et certains secrets de sa fabrication et ont même participé à la première phase de sa réalisation. L'atelier « Secrets d'alpages » leur a permis de rencontrer Philomène qui leur a raconté la vie dans les alpages comme au temps de sa grand-mère. Les enfants ont visité son chalet, découvert de nombreux objets du quotidien et assisté à la préparation d'une surprenante potion d'amour, qui n'a pas été du goût de tous !
Autre moment marquant de l'année : la sortie au jardin « Forêt Ivre », où les élèves ont découvert un jardin de montagne et les nombreuses plantes qui y poussent, approfondissant ainsi leurs connaissances du milieu naturel montagnard.
L'aboutissement de ce travail annuel a été présenté lors du spectacle de l'école, le 26 juin, au cours duquel les élèves ont partagé avec leurs familles et le public les chants, danses et découvertes réalisés autour de cette thématique.
Tout au long de l'année, les différentes classes ont ainsi exploré les métiers de la montagne, la vie dans les alpages, les paysages montagnards et les traditions locales. Un projet fédérateur qui a permis aux élèves de mieux connaître leur environnement tout en développant leur curiosité et leur ouverture sur le patrimoine de leur territoire.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU VAL D'HERMONE

AU SERVICE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école maternelle intercommunale du Val d'Hermone rassemble des parents bénévoles investis dans la vie de l'école et le bien-être des enfants.

Tout au long de l'année, l'association participe activement au financement et à l'organisation de nombreux projets qui enrichissent le quotidien des élèves. Grâce aux différentes actions menées, l'APE contribue notamment au financement des cours de ski, des sorties scolaires, de l'achat de jeux pour la cour de récréation ainsi que de diverses activités pédagogiques et festives.
Au-delà de cet accompagnement financier, l'association a également pour vocation de renforcer les liens entre les familles, l'équipe enseignante et les enfants, dans un esprit de partage, de convivialité et de solidarité.
Afin de poursuivre ces actions et de développer de nouveaux projets, l'APE recherche régulièrement de nouveaux bénévoles. Chacun peut apporter sa contribution selon ses disponibilités, qu'il s'agisse d'un engagement ponctuel lors d'une manifestation ou d'une participation plus régulière à la vie de l'association.

Vous souhaitez vous investir pour les enfants de l'école ?
Rejoignez-les !

Pour tout renseignement ou pour échanger avec les membres de l'association, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :
valdhermone.ape@gmail.com



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VAILLY

AU SERVICE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Tout au long de l'année, l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Vailly s'investit avec dynamisme afin de récolter des fonds destinés à enrichir la scolarité des enfants de notre école. Grâce à l'engagement des bénévoles et à la participation des familles et des habitants de la commune, de nombreuses actions sont organisées chaque année.
Au cours de cette année scolaire, l'association a proposé plusieurs rendez-vous qui ont rencontré un beau succès : concours de belote, vente de fleurs de la Toussaint, vente de plats à emporter, tombola de Pâques, vente de fleurs et de plantons au printemps, sans oublier la fête de l'école qui a clôturé l'année dans une ambiance conviviale.
Les bénéfices de ces manifestations permettent de soutenir financièrement les projets pédagogiques des enseignants et de participer, tous les trois ans, au financement du voyage scolaire. Cette année, l'APE a ainsi versé une enveloppe de 2 000 € par classe, soit un total de 6 000 € au profit des trois classes de l'école.
Cette aide précieuse a permis de financer de nombreuses activités éducatives et sportives. Les élèves ont notamment bénéficié d'un projet annuel autour des alpages, véritable fil rouge de l'année scolaire, comprenant l'intervention d'un berger, la découverte d'une production fromagère en alpage ainsi que des animations autour des danses folkloriques locales.
Les élèves de CP à CE2 ont également participé à un cycle de gymnastique, tandis que les CM1-CM2 ont pu s'initier à l'escalade à la Cité de l'Eau. L'association a également contribué au financement du cycle piscine à Morzine pour l'ensemble des élèves de l'école, ainsi qu'à diverses sorties pédagogiques et culturelles, notamment au cinéma.
Un bureau et des bénévoles engagés au service des élèves
L'Association des Parents d'Élèves est animée par une équipe de bénévoles investis qui œuvrent tout au long de l'année pour faire vivre les différentes manifestations et soutenir les projets de l'école.
Le bureau de l'association est, depuis septembre 2025, composé de six membres, dans une parfaite parité :
• Arnaud Trabichet, président
• Fabrice Bidal, vice-président
• Amandine Favrat, trésorière
• Axel Bazzoli, vice-trésorier
• Lucie Jacquier, secrétaire
• Isabelle Babaz, vice-secrétaire
Leur engagement, associé à celui des parents bénévoles qui apportent ponctuellement leur aide lors des différentes manifestations, permet à l'association de mener à bien ses actions au bénéfice de tous les enfants de l'école.
L'APE remercie chaleureusement l'ensemble des familles, partenaires et habitants qui participent aux manifestations organisées tout au long de l'année. Leur soutien contribue directement à la réussite des projets pédagogiques proposés aux élèves.



DES JEUNES VAILLIÉRANDS À L'HONNEUR

CÉLÉNIE CHATELAIN
MISE À L'HONNEUR CHEZ LES CADETS DE LA GENDARMERIE DE HAUTE-SAVOIE

Le samedi 4 juillet, à Marnaz, 29 jeunes Cadets de la gendarmerie de Haute-Savoie ont reçu leur diplôme lors d'une cérémonie officielle marquant la fin de leur parcours au sein du dispositif. Cette promotion 2025-2026, nouvellement baptisée Fanny Claudin, rend hommage à la maréchal des logis décédée en 2024 au Liban.
Parmi les récipiendaires, Célénie Chatelain, jeune Vailliérande, a été distinguée pour son engagement et son investissement tout au long de cette formation. Elle a reçu son diplôme des mains de Madame le Maire, entourée des autorités, des encadrants, des familles et de ses camarades.
Au-delà de cette reconnaissance, Célénie a également été officiellement nommée porte-drapeau. Cette nouvelle mission vient saluer son implication et son attachement aux valeurs de citoyenneté, de devoir de mémoire et de service collectif.
La commune de Vailly adresse toutes ses félicitations à Célénie pour cette belle réussite et salue son engagement au sein des Cadets de la gendarmerie de Haute-Savoie.



UN VAILLIÉRAND SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES
POUR LE DÉFILÉ DU 14 JUILLET

La commune de Vailly est fière de compter parmi ses habitants un jeune sapeur-pompier qui participera cette année au prestigieux défilé du 14 Juillet sur les Champs-Élysées à Paris.
Zian Bouvier, sapeur-pompier volontaire au Centre de Première Intervention (CPI) de Bellevaux, a en effet été sélectionné pour représenter la Haute-Savoie lors de cette cérémonie nationale emblématique. Après avoir franchi avec succès les différentes étapes de sélection, il poursuit désormais sa préparation aux côtés des autres sapeurs-pompiers retenus pour prendre part à cet événement exceptionnel.
La municipalité adresse ses plus sincères félicitations à Zian pour cette belle distinction et lui souhaite pleine réussite dans cette aventure unique qui le conduira, le temps d'une journée, au cœur des célébrations nationales.



Zian sur les Champs-Elysées
et sur France Télévision



Hommage À HÉLÈNE MOREL-VULLIEZ

Le 24 septembre 2026, Hélène Morel-Vulliez nous a quittés, à l'âge de 102 ans. Avec elle disparaît une figure attachante de notre commune, dont la longue vie aura été profondément liée à Vailly.

Née le 11 novembre 1923 au Lavouet, Hélène a grandi au sein d'une famille nombreuse. Après son certificat d'études, elle partage son temps entre les saisons d'été à l'hôtel-restaurant La Halte des Châteaux, tenu par sa marraine à Allinges, et un apprentissage de couturière à Lullin.
Ce savoir-faire, elle le conservera toute sa vie. Pendant l'Occupation, il prend même une dimension particulière : aux côtés de Mme Lantoine, elle confectionne notamment, à partir de toiles de parachute, des foulards rouges et blancs brodés de la croix de Lorraine, ainsi que des pantalons réalisés avec des couvertures pour les maquisards des Glières. Une contribution discrète, à l'image de celle qui la portait, mais qui témoigne de son courage et de son engagement dans une période difficile de notre histoire.
En 1949, elle épouse Louis et s'installe dans la ferme familiale. Ensemble, ils auront trois enfants : Raymond, Jean-Louis et Gilbert. Au fil des années, la famille s'agrandira avec quatre petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants, qui feront son bonheur.
Hélène aimait les choses simples : la lecture, la cuisine et surtout les moments partagés en famille. Cuisiner était pour elle une manière de faire plaisir, de réunir les siens et de transmettre cette chaleur familiale qui lui était chère.
Les épreuves ne lui auront pourtant pas été épargnées, avec la disparition de son époux Louis en 1989, puis celle de son fils Gilbert en 2013. Elle a également connu la perte de ses frères et sœurs. Elle aura traversé ces années avec une grande discrétion, entourée de sa famille et fidèle à ses convictions.

Très attachée à sa foi et à son village, elle participait régulièrement à la vie religieuse locale et affectionnait particulièrement les pèlerinages à Notre-Dame d'Hermone. À travers son parcours, Hélène incarnait une génération de Vailliérands qui a connu les bouleversements du XXe siècle, travaillé sans compter et construit sa vie avec simplicité et persévérance.

Hélène Morel-Vulliez (à gauche), entourée de sa sœur Madeleine et de son voisin Joseph Favre, venus lui rendre visite à l'occasion de son centième anniversaire, en 2023.





Avec les toiles de parachute, Hélène et Mme Lantoine, couturières, confectionnaient des foulards rouges et blancs brodés de la croix de Lorraine. Avec les couvertures, elles réalisaient des pantalons pour les maquisards des Glières.



Hélène et Louis se sont mariés le samedi 23 avril 1949. Paysans, ils façonnent devant leur maison des piquets de bois pour clôturer leurs cinq vaches laitières.
Le dessin est de Marc Merienne, réalisé au crayon à papier d'après une petite photographie.

LA VIE DE NOS COMMERCES

NOS RESTAURATEURS
ONT DU TALENT !

Vailly a la chance de compter trois restaurants sur sa commune, tous différents, pour le plaisir de chacun. Petit zoom sur ces établissements et leurs propriétaires.

Tout d'abord, Frédéric Molina et son épouse Irène Molina, à la tête de deux de ces trois restaurants.

Le Billiat - Café de village
Le Billiat a toujours été une véritable institution à Vailly : un lieu de partage et de convivialité qui perpétue l'esprit du café de village traditionnel. Repris en 2025 par Frédéric et Irène Molina, il a été redynamisé avec une touche de modernité, tout en conservant son âme emblématique, façonnée au fil des années et des différents propriétaires.
Que ce soit pour un café en terrasse ou pour savourer des plats traditionnels revisités, Le Billiat reste aujourd'hui un véritable cœur de vie de la commune.

Forêt Ivre
Dernier-né du couple, ce restaurant gastronomique a vu le jour après seulement quelques mois de travaux, dans une magnifique ferme rénovée. Dans ce lieu d'exception, récompensé d'une étoile, on retrouve à la fois la noblesse des matériaux, la beauté de la nature environnante et une cuisine inspirée, riche en saveurs.
Mais d'où vient ce nom ? Il fait référence à la forêt qui entoure le restaurant, caractérisée par ses arbres aux formes étonnantes, inclinés sous l'effet des mouvements de terrain. Ces silhouettes semblent "ivres", donnant ainsi son identité à ce lieu hors du commun.



Zoom sur Frédéric et Irène Molina
Frédéric Molina est chef cuisinier depuis plusieurs années. Il a obtenu une étoile Michelin en 2019 ainsi qu'une étoile verte en 2020 pour son engagement écologique. Son maître-mot : partager sa cuisine et son amour des produits raffinés, en lien étroit avec notre territoire, entre lac et montagne.
Irène Molina, quant à elle, assure l'accueil, la gestion de la salle et l'expérience client dans leurs établissements. Reconnue pour son sens de l'hospitalité, elle joue un rôle essentiel dans l'ambiance chaleureuse qui caractérise ces lieux.
Installés à Vailly depuis une dizaine d'années, nous sommes ravis de les compter parmi nos concitoyens, ainsi que leurs équipes, et nous les remercions de faire vivre ces lieux emblématiques de la commune.

Mais au fait, pourquoi Vailly ?
« Nous sommes arrivés à Vailly par hasard, et aussi pour le Moulin qui était en vente. Cela a été un véritable coup de cœur : la vallée, préservée et authentique, regorge de petits trésors. Le contexte rural, tout en restant proche de petites villes, était également important pour nous. Nous avons aussi été très bien accueillis, et il est important de le souligner. Entre paysages superbes, ambiance enneigée en hiver d'un côté, et atmosphère balnéaire avec le majestueux Léman de l'autre : tout y était… »

ENSUITE, NOS PETITS DERNIERS !
C'est en 2025 qu'Elem et Cetin ont repris la **Pizzeria Le Brevon.** Ils proposent aujourd'hui de nombreux plats issus de la cuisine italienne, mais pas seulement. Que ce soit pour un repas entre amis, en famille ou à emporter, chacun y trouve son plaisir dans une ambiance détendue et conviviale. Elem et Cetin contribuent pleinement à la vie du village et à son dynamisme. La Pizzeria Le Brevon s'inscrit ainsi comme un commerce essentiel pour notre commune.



Zoom sur Elem et Cetin
Après avoir travaillé dans de nombreux restaurants à travers le monde (Paris, Grèce, Turquie), Cetin et son épouse Elem ont décidé de poser leurs valises à Vailly. Leur objectif est de faire vivre ce lieu et de proposer une cuisine aux accents italiens.
Nous leur souhaitons une belle réussite et les remercions pour leur engagement au sein de notre village, ainsi que pour apporter un peu de l'Italie à Vailly.

Mais au fait, pourquoi Vailly ?
« Le choix de Vailly s'est imposé comme une évidence. Passionnés par la montagne et attachés à ce secteur, nous avons souhaité quitter l'environnement urbain pour nous installer dans ce cadre exceptionnel. Ce retour à la tranquillité est pour nous une démarche volontaire : il nous permet de nous consacrer pleinement et exclusivement à notre cœur de métier. Notre objectif est de mettre toute notre énergie et notre savoir-faire au service des Vaillérands, en faisant de la pizzeria un lieu de convivialité et un commerce de proximité. »

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

NOTRE-DAME D'HERMONE
UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE

Véritable phare qui illumine le Chablais depuis plus de cinq siècles, la Chapelle Notre-Dame d'Hermone entame une phase décisive de son histoire. Témoin précieux de notre passé et espace de rassemblement cher aux habitants, l'édifice nécessite aujourd'hui une attention particulière pour traverser les siècles à venir.

Le constat est sans appel : la toiture se détériore, entraînant des dégradations à l'intérieur du bâtiment. Face à cette situation, l'association « Chapelle Notre-Dame d'Hermone » s'est donnée pour mission de venir au chevet de la bâtisse. Son objectif est clair : entretenir, protéger et aménager le site, tout en sauvegardant la mémoire historique du sanctuaire. L'ambition est forte avec un espoir de débuter les travaux dès 2027.

Elle a tenu son assemblée générale le samedi 7 février dernier, à l'espace « La Fruitière ». En présence de Yannick Trabichet, Maire de Vailly, et de Richard Baud, Conseiller départemental, la présidente Vivianne Trabichet et la trésorière Adeline Chatelain ont présenté les bilans moral et financier.

La soirée a été marquée par :
- la présentation des perspectives de travaux pour 2026,
- le renouvellement du Conseil d'Administration,
- des échanges riches avec les nombreux citoyens présents, conclus dans la convivialité autour du verre de l'amitié.

Comment soutenir ce projet ?
La préservation de ce patrimoine est l'affaire de tous. Pour que les générations futures puissent continuer à profiter de ce lieu de recueillement, votre aide est indispensable.

Vous pouvez agir de deux manières :
- Vous pouvez donner ponctuellement sans devenir membre de l'association. Chaque don, petit ou grand, est utile et précieux.
- Vous pouvez aussi adhérer à l'association. Chaque adhésion consolide le soutien à la chapelle d'Hermone et participe au développement de la communauté.
 Son montant ? 10 € par an ou plus si vous le souhaitez !

Faites l'un ou l'autre, ou les deux !

Contact :
chapellehermone@gmail.com
Présidente : Viviane Trabichet (06 37 37 15 55)
Trésorière : Adeline Chatelain (06 65 42 29 57)
Par voie postale :
Association Chapelle Notre-Dame d'Hermone
chez Adeline Chatelain
303, route des Aix - 74470 VAILLY



RETOUR SUR UNE BELLE RENCONTRE
ENTRE VAILLY ET L'ARGENTINE

Au milieu du XIXe siècle, de nombreuses familles du Chablais ont quitté leurs villages pour rejoindre l'Argentine, portées par l'espoir d'une vie meilleure. Parmi elles figuraient notamment les familles Bel, Bidal, Charles-Mangeon, Crépy, Maxit, Morel-Vulliez, Richard, Trabichet ou encore Treboux...
Ce printemps, le souvenir de cette émigration a pris une dimension particulièrement émouvante avec le retour sur leur terre d'origine de 38 descendants de familles savoyardes établies en Argentine. Arrivés en France pour un voyage mémoriel, ils ont, après plusieurs jours de visite en Pays de Savoie, consacré deux journées particulièrement attendues à la découverte du Chablais et des villages dont étaient originaires leurs ancêtres.
Le lundi 25 mai, en fin de matinée, la commune de Vailly a eu le plaisir de les accueillir. La visite a débuté par la découverte de l'église Saint-Georges et du cimetière communal, lieux chargés d'histoire et de mémoire. Ces instants ont permis aux visiteurs argentins de retrouver, sur les stèles du cimetière et sur le monument aux morts, des noms de famille qui leur sont familiers et qui témoignent encore aujourd'hui de leurs racines vailliérandes.
La rencontre s'est ensuite poursuivie à la mairie autour d'un moment convivial, en présence de Michaël Stehlin, adjoint au maire, de membres de l'association Savoie-Argentine ainsi que de plusieurs familles cousines de Vailly : Bidal, Charles et Morel-Vulliez. À cette occasion, un ouvrage consacré à la vallée du Brevon a été remis aux représentants du Centro Saboyano de la ciudad de San José, en souvenir de leur passage dans notre commune.
Ces retrouvailles ont illustré avec émotion la force des liens qui unissent encore aujourd'hui les descendants des émigrés savoyards à leur terre d'origine. Une belle histoire de transmission, de mémoire et d'amitié, entre les deux rives de l'Atlantique.





LE SECOURS EN MONTAGNE
EN VALLÉE DU BREVON

Un peu d'histoire

La création du secteur « Secours en montagne Val du Brevon » remonte à 1988. Avant cette date, tout le Chablais était couvert par plusieurs sections de secours : Novel, Bernex, Abondance, Morzine, la vallée d'Aulps et Thonon/Bas-Chablais. Le Val du Brevon constituait alors un secteur non couvert par la Société du Secours en Montagne du Chablais.
À la suite de nombreux accidents et opérations de recherche dans notre vallée entre 1980 et 1988, Gérald Moynat, président de la Société du Secours en Montagne du Chablais, et le commandant Brabant, directeur du Centre de secours principal de Thonon, souhaitent créer un groupe de secouristes couvrant les communes de Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly. Le secteur du Brevon voit ainsi le jour le 13 novembre 1988, sous la direction d'André Gruffaz. À la suite de son décès, Philippe Favrat lui succède le 8 décembre 1989. Fort de 30 adhérents, le groupe répond à de nombreuses interventions dans la vallée, avec une moyenne de 15 secours par an dans les années 2000.
La motivation est alors à son maximum. Toujours à la recherche de la perfection, les secouristes suivent toutes les formations proposées par la Société du Secours en Montagne du Chablais. Le groupe s'équipe du meilleur matériel disponible : brancard de secours Piguillem, treuil Poma, cordes statiques et dynamiques, mousquetons, sondes et pelles pour les avalanches, radios, bips de déclenchement, sacs de secours, éclairage individuel et collectif...



Mais tout cela représente un coût important. Il faut donc se retrousser les manches. Les communes de Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly apportent leur soutien financier et, en parallèle, nous organisons des bals, vendons des pins et des autocollants afin de financer notre précieux matériel.
Nous ne disposons alors d'aucun local pour le stocker. Celui-ci est entreposé dans une remorque aménagée, stationnée dans les locaux du CPI de Lullin, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations. Nous utilisons également leurs locaux pour nos formations de secourisme et nos réunions.
Par ailleurs, durant plusieurs années, nous avons entretenu et vérifié la chaîne qui conduit au Mont Billiat. Nous assurons également les différents postes de secours lors des trails de la vallée depuis leur création.
En 2022, Emmanuel Buchi reprend la direction du groupe, Philippe Favrat ayant atteint la limite d'âge de 65 ans après 33 années de présidence.

Philippe Favrat, secrétaire

DES SECOURISTES ACTIFS

Emmanuel Buchi, président du Secours en montagne du secteur de la vallée du Brevon, revient sur les entraînements et les interventions effectués au cours de ces derniers mois : « La section du Val de Brevon reste active avec ses 13 membres. Depuis le début de l'année, nous avons participé à plusieurs exercices : neige-avalanche en janvier à Hirmentaz, puis, ce printemps, des formations à la manipulation des cordes, de la civière Franco Garda, du lot de sécurisation Maestro, ainsi qu'au secourisme.
Côté interventions, nous sommes intervenus avec les pompiers à La Chèvrerie pour secourir deux personnes bloquées au-dessus de barres rocheuses. Nous avons également tenu un poste de secours sur le Trail du Brevon, à Ireuse. Ce jour-là, après régulation avec le SAMU, l'hélicoptère est venu récupérer un trailer victime de la chaleur.
Enfin, à la fin du mois de juin, nous avons renforcé un dispositif de recherche dans le Salève. Malheureusement, la personne recherchée a été retrouvée décédée.
Petit rappel de sécurité pour profiter au mieux de la montagne : prenez en compte la météo, l'itinéraire, votre équipement et, enfin, votre niveau. »

"Mémoires des Cimes", un livre sur les 70 ans du Secours en montagne du Chablais
Pour marquer les 70 ans des secouristes du Chablais, un livre romancé intitulé "Mémoires des Cimes" raconte l'histoire d'un grand-père secouriste et de sa petite-fille, confrontés à une opération de sauvetage sur le mont Billiat. Ce récit, inspiré de faits réels, met en lumière l'évolution des secours en montagne et vise à sensibiliser le public à l'importance de ces interventions.
Ce très bel ouvrage est en vente à la Maison du Brevon, ainsi que dans la plupart des offices de tourisme et magasins de sport du Chablais, au prix de 20 €. Les bénéfices sont intégralement reversés à l'association du Secours en Montagne du Chablais.





Tout au long de l'année, les secouristes de la vallée du Brevon participent à des stages et à des exercices leur permettant d'acquérir et de perfectionner les gestes adaptés à chaque type d'intervention : recherches sous avalanche, manipulation de cordes, utilisation de brancards, cartographie, etc.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ(E)S POUR **OCTOBRE ROSE**

Le dimanche 11 octobre dernier, la Commission sociale et des solidarités de la Mairie de Vailly organisait la 6e édition de l'opération « Les mèches du cœur » à la salle des fêtes, dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose.

Tout au long de la journée, Marlène, coiffeuse bénévole (Un moment à soi à Vailly), a accueilli avec gentillesse et douceur les habitants souhaitant faire don de leurs cheveux. Cette initiative a permis de récolter 142 mèches d'une longueur minimum de 10 cm, avec un record à 50 cm, au profit de l'association « Les mèches du cœur ».

C'est avec une joie et un dynamisme contagieux que les Dragon Ladies Léman nous ont présenté leur activité. Ce groupe de femmes touchées par le cancer du sein sillonne le lac en Dragon Boat, un sport nautique qui allie rééducation physique douce et esprit d'équipe. En favorisant la mobilité et le drainage lymphatique, cette discipline apporte un précieux second souffle après les traitements. Une magnifique aventure humaine, faite de solidarité et d'espoir, qui prouve qu'ensemble on va toujours plus loin !

Le Docteur Salvat, intervenant pour l'association Seins Léman Avenir, a animé une conférence sur le cancer du sein. Il a notamment insisté sur l'importance cruciale du suivi médical régulier, rappelant aux participants que « c'est le dépistage qui sauve des vies ».

Un jeu de piste a également été mis en place, pour la plus grande joie des petits et des plus grands.

En plus des dons de cheveux, une belle dynamique solidaire s'est concrétisée à travers la vente de repas à emporter (jambon à l'os et gratin), avec 260 repas vendus. En parallèle, de délicieux sachets de lavande parfumés et de très pratiques rangements pour câbles et chargeurs ont été mis en vente. Un grand merci à nos couturiers et couturières pour cet élan de générosité et ce magnifique savoir-faire partagé !

Grâce à la mobilisation de tous, **plus de 1 600 euros ont été récoltés** cette année. Cette somme sera prochainement reversée à l'association Seins Léman Avenir, afin de contribuer au financement de ses actions de soutien et de recherche.

La municipalité remercie chaleureusement les organisateurs, les intervenants et les nombreux participants pour leur engagement lors de cette journée placée sous le signe de la solidarité.



RALLYE INTERNATIONAL DU **MONT-JOLY** FAIT ESCALE À VAILLY



Le jeudi 2 juillet 2026, la commune de Vailly a eu le plaisir d'accueillir une étape du 25e Rallye International du Mont-Joly. Organisé par Le Cheval Mécanique, cet événement emblématique réunit chaque année des passionnés de véhicules anciens venus parcourir les routes de Haute-Savoie au volant d'automobiles d'avant-guerre.

À l'occasion de leur halte sur la place de la Vogue, les équipages ont offert aux visiteurs un véritable voyage dans le temps. Les élégantes carrosseries, les mécaniques d'époque et le charme de ces automobiles de collection ont suscité la curiosité et l'admiration du public, heureux de pouvoir échanger avec leurs propriétaires dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Cette escale a constitué un moment de partage apprécié de tous, mettant en valeur le patrimoine automobile tout en offrant une animation originale au cœur du village.

La municipalité remercie chaleureusement les organisateurs, les équipages pour leur disponibilité et leur passion communicative, ainsi que toutes les personnes présentes qui ont contribué à la réussite de cette belle étape à Vailly.

MÉMOIRE DE VAILLY
LA VIE D'UN VILLAGE SAVOYARD À TRAVERS SES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES

Plonger dans les Archives départementales de la Haute-Savoie, c'est s'offrir un voyage direct dans le quotidien de nos ancêtres. Loin d'être de simples recueils administratifs rébarbatifs, les délibérations communales sont de véritables mines d'or. En ouvrant les registres de la paroisse, puis commune de Vailly, on découvre l'histoire locale, et en voici quelques morceaux choisis, du XVIIIe au XIXe siècle.



1738 : Le plus ancien document numérisé nous plonge au cœur de l'automne 1738. Les habitants (appelés alors les communiers) sont convoqués au son de la cloche de l'église pour une mission cruciale : élire l'administration locale officielle.
La présence est obligatoire pour tous les chefs de famille, sous peine d'une amende colossale de 5 écus d'or !
La participation dépasse les deux tiers ou les trois quarts de la paroisse, ce qui valide l'élection. Sont alors choisis, parmi les hommes les plus instruits et « les plus aisés », le premier Syndic (maire), Mathieu Frézier, épaulé par ses conseillers : Claudy Charles, Alexandre Morel, Bernard Chevallet et Joseph Chauderon.
Au fil des décennies, le registre des délibérations devient le journal de bord du village. Les archives nous révèlent des tranches de vie saisissantes :

En 1740, le conseil fait placarder publiquement une liste de bandits recherchés. Une sorte d'ancêtre de l'avis de recherche pour protéger la population des brigands qui écument les montagnes du Chablais.

L'année 1742 est terrible pour Vailly.
Le drame local : Le conseil se réunit en urgence suite au « malheur qui vient d'arriver par l'incendie de la cure et de l'église de paroisse ». Le cœur du village est réduit en cendres, le clocher s'est effondré et les cloches ont fondu.
Le choc géopolitique : À peine cinq mois plus tard, la grande histoire rattrape le village. En pleine Guerre de Succession d'Autriche, les troupes espagnoles envahissent la Savoie. Le registre transcrit alors un moment historique : l'acte de soumission officiel de la paroisse de Vailly au nouvel occupant étranger.

1816-1817 : L'année 1816 est restée dans l'histoire mondiale comme « l'année sans été » (en raison de l'éruption d'un volcan en Indonésie). À Vailly, les effets sont directs : la neige est si abondante que la montée en alpage est retardée au 15 juillet ! Face à la crise et à la rareté des ressources qui en découle, le conseil municipal vote dès l'année suivante (1817) une mesure protectionniste radicale : l'interdiction stricte de faire paître des bêtes venant de l'étranger (hors de la commune) sur les terrains communaux.

1833 : Le climat continue de tourmenter les paysans de la commune. En 1833, les registres portent la trace de dommages considérables causés par la grêle et des inondations catastrophiques, ruinant les récoltes de l'année.

1869 : aller chez le pharmacien relevait de l'expédition : la plus proche officine se trouvait à 14 kilomètres, soit plusieurs heures de marche ou de charrette ! Pour faire face aux urgences, le Conseil municipal accepte une proposition de la Préfecture : l'installation à Vailly d'un « mobilier médical ». Cette caisse, véritable ancêtre de la trousse de secours d'urgence, contenait les soins et médicaments de première nécessité mis gratuitement à disposition des habitants les plus démunis sur ordonnance médicale.

1871 : la commune vote la permission du flottage de bois en bûches sur la Dranse et le Brevon, une méthode cruciale pour acheminer le bois des forêts de montagne vers « la plaine ».

1872, preuve du dynamisme agricole de Vailly, la commune demande officiellement la création d'une foire annuelle le 20 septembre, nécessitant un comptage précis du bétail.



Le Chef-lieu au début du XXe siècle

1874 : Des coupes de bois sont régulièrement autorisées afin d'assurer l'entretien et les réparations des chalets communaux. Cette année-là, le volume prélevé est précisément fixé à 29 m^3, tout comme les lieux de prélèvement : les Traverses et Crozat, sur le canton du Viret ; le Clos du Cré et la Grange Neuve, au Creux de la Sage ; ainsi que la Paraz et le Sciard, à Crève-Cœur.

1879 : On découvre précisément la vie pastorale de l'époque grâce aux chiffres des alpages de Perthuis et de La Buchille. À eux deux, ils accueillaient un nombre impressionnant d'animaux : 489 vaches, 52 moutons et 81 chèvres.

1882 : le registre municipal consigne un incident mémorable : le curé du village se montrait régulièrement ouvertement injurieux envers le conseil municipal, une altercation qui attirait les habitants des villages voisins à la messe, le spectacle étant assuré.

1891 : la commune s'engage pour la santé de ses habitants en accueillant le Dr Besson (de Saint-Jeoire) pour une consultation hebdomadaire au village, financée à hauteur de 150 francs par an au bénéfice des plus démunis.

En août 1892, le Conseil municipal engage une bataille essentielle pour la santé et la sécurité des habitants : l'installation d'une véritable fontaine publique au Chef-Lieu (entre l'école et l'église).
À cette époque, la situation est critique : la fontaine existante est souvent tarie et son eau de mauvaise qualité provoque des problèmes de santé majeurs. Le registre note même qu'une majorité d'habitants souffrent du goître et que les jeunes hommes du bourg sont régulièrement réformés du service militaire pour cette raison ! De plus, en cas d'incendie, le village se retrouve démuni face aux flammes.
Face à l'urgence, la municipalité décide de dériver la source pure et abondante du hameau de Chez Canivet. Un magnifique effort de solidarité s'organise. Les habitants du chef-lieu s'engagent à réaliser bénévolement les travaux de terrassement et de pose des conduites. La Commune vote un budget exceptionnel de 1 000 francs pour financer les tuyaux de fonte et la confection d'un grand bassin en granit.

Pourquoi faut-il lire ces archives ?
Ces morceaux choisis nous montrent que les Archives départementales ne sont pas de la vieille paperasse poussiéreuse. Elles portent la voix, les peines, les colères et les réussites des générations qui nous ont précédés. Sachez que l'histoire de vos ancêtres est écrite noir sur blanc dans ces registres, n'attendant que votre curiosité pour revivre !

Source : https://archives.hautesavoie.fr/

LA BOÎTE AUX SOUVENIRS
UN VOYAGE DANS LE VAILLY D'AUTREFOIS

Qui n'a jamais ouvert une vieille boîte remplie de photographies avec la curiosité de retrouver un visage familier, une maison disparue ou le souvenir d'une fête de village ? C'est de cette émotion qu'est né "La boîte aux souvenirs", le nouvel ouvrage de Raymond Morel-Vulliez, entièrement consacré à l'histoire et à la mémoire de Vailly.

Tout a commencé par quelques cartons de photographies anciennes, conservées au fil des années. Peu à peu, Raymond Morel-Vulliez s'est lancé dans un véritable travail de fourmi : trier, classer, identifier les personnes, retrouver les lieux, recueillir les anecdotes... Puis sont venus les échanges avec les habitants, les albums de famille ouverts avec confiance, les souvenirs partagés autour d'une table. Chaque rencontre apportait une nouvelle pièce au puzzle de notre histoire commune.
Au fil des pages, c'est tout un village qui reprend vie. Les enfants sur les bancs de l'école, les travaux des champs, les commerces d'autrefois, les fêtes, les mariages, les associations, les paysages du Brevon... Autant de scènes du quotidien qui racontent l'évolution de Vailly et rappellent le lien profond qui unit les générations.
Mais ce livre est bien plus qu'un recueil de photographies. C'est une œuvre de transmission. Derrière chaque image se cache une histoire, un nom, un souvenir que Raymond Morel-Vulliez a pris le temps de retrouver et de raconter. Avec la complicité de nombreux habitants, et notamment de sa mère, dont la mémoire a permis d'identifier de nombreux visages, il a constitué un témoignage précieux qui vient enrichir le patrimoine de notre commune.
Les Vailliérands connaissent depuis longtemps son attachement au patrimoine local. Beaucoup se souviennent de son implication exceptionnelle dans la réalisation de l'orgue de l'église Saint-Georges, projet auquel il a consacré plus de vingt années de travail bénévole. Aujourd'hui encore, cette même passion pour l'histoire et la transmission s'exprime à travers La boîte aux souvenirs.
Feuilleter cet ouvrage, c'est retrouver des proches, reconnaître un chemin, une ferme ou un paysage, s'étonner des changements survenus au fil des décennies et mesurer combien notre village s'est construit grâce aux femmes et aux hommes qui l'ont fait vivre.
Parce qu'un village n'est pas seulement fait de pierres et de paysages, mais aussi de celles et ceux qui l'ont habité, La boîte aux souvenirs est un livre qui trouvera naturellement sa place dans de nombreux foyers. Un ouvrage à découvrir... et à transmettre.
L'ouvrage est en vente à la Maison du Brevon.



Raymond Morel Vulliez
et sa boîte aux souvenirs

OCTOBRE 1888
LE DÉLUGE QUI BOULEVERSA NOTRE VILLAGE

Dans la nuit du mardi 2 au mercredi 3 octobre 1888, un événement météorologique exceptionnel frappe le Chablais, le Genevois, une partie de l'Ain ainsi que la Suisse voisine. En quelques heures seulement, des pluies diluviennes provoquent inondations, glissements de terrain et éboulements. Parmi toutes les communes touchées, Vailly figure parmi les plus durement éprouvées.



Photographie du Sage prise le 20 octobre 1888

Les météorologues ont depuis identifié cet épisode comme le résultat d'un important conflit thermique entre une masse d'air froid venue du nord-ouest et de l'air chaud et très humide remontant du sud-est. Entre ces deux systèmes, les précipitations atteignent des intensités exceptionnelles. Dans la région de Genève, l'activité orageuse se manifeste presque sans interruption du 2 octobre à 15 heures jusqu'au 3 octobre à 3 heures du matin, soit douze heures consécutives d'orages. La pluie se poursuit ensuite durant toute la journée du 3 octobre et l'on relève 168 millimètres de précipitations en seulement 28 heures à Genève. Dans certains quartiers de Genève et d'Annemasse, l'eau atteint jusqu'à un mètre de hauteur.

Les conséquences sont considérables dans toute la région. Les voies ferrées sont interrompues en plusieurs endroits par des glissements de terrain, notamment entre Seyssel et Culoz, tandis que les communications sont coupées entre Genève et Évian. Dans le Chablais, le Courrier des Alpes rapporte que la Morge déborde à Saint-Gingolph, que « la désolation est générale » à Meillerie où plusieurs maisons se sont écroulées et où une vingtaine d'habitations doivent être évacuées, tandis qu'à Thonon la route des vallées reliant la ville à Bioge est réduite à l'état de ruines et que le service des courriers doit être assuré à pied entre le Jotty et Thonon.

À Vailly, la catastrophe prend une ampleur dramatique. Quelques jours après les événements, le Courrier des Alpes décrit la commune comme « l'une des plus cruellement atteintes par le fléau dévastateur ». Aux hameaux du Sage et de Pimberty, une lave torrentielle composée de boue, de pierres et de troncs d'arbres dévale les pentes avec une force destructrice considérable. Plusieurs maisons sont envahies ou emportées. Le drame humain est particulièrement douloureux. Françoise Trabichet, âgée de 50 ans, et la jeune Rose Trabichet, âgée de 9 ans, perdent la vie alors qu'elles tentent de sauver ce qui pouvait encore l'être. La presse de l'époque rapporte qu'elles furent surprises près du « lavoir public » par une « avalanche d'eau fangeuse » qui les emporta. Les infrastructures communales ne résistent pas davantage à la violence des eaux. Le pont en pierre de Marphoz, pourtant reconstruit seulement deux ans auparavant, est entièrement détruit. Les ponts des Aix, des Charges et des Plagnes sont emportés. Le village se retrouve littéralement coupé en deux.

Les archives communales permettent de mesurer les difficultés auxquelles la population doit alors faire face. Le maire est alors Claude Degenève, de Marphoz. Dans les semaines qui suivent la catastrophe, les élus dressent un inventaire impressionnant des dégâts. Les toitures et les cheminées de la mairie ainsi que celles des écoles du Lavouet et des Excoffons doivent être réparées. Plusieurs ravins ont élargi leur lit au détriment des terrains voisins, notamment le long du ruisseau des Courbes à la Côte d'en Bas. Les chemins conduisant aux alpages sont fortement dégradés et des coupes de bois extraordinaires doivent être autorisées pour répondre aux besoins les plus urgents.

La reconstruction représente une charge considérable pour les finances communales. Les dommages du seul pont de Marphoz sont évalués à 8 100 francs. Malgré une allocation de 4 350 francs, la commune doit contracter un emprunt de 3 750 francs pour financer sa reconstruction. Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 1888, le secrétaire de mairie résume la situation par une phrase qui témoigne de l'ampleur du désastre : « Le mal est si grand et les frais à faire pour l'effacer sont si considérables que l'on ne sait vraiment à quel parti se résoudre. »

Un témoignage exceptionnel de cette catastrophe nous est parvenu grâce aux services de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) des Eaux et Forêts. Le 20 octobre 1888, soit seulement dix-sept jours après le déluge, une photographie est réalisée au hameau du Sage. La légende originale précise : « Maison envahie par les déjections d'un ruisseau le 3 octobre 1888. Fontaine où deux personnes ont été enlevées et tuées par la lave. » L'image montre les importants dépôts de pierres, de terre et de matériaux laissés par le torrent. Au premier plan apparaît la fontaine près de laquelle Françoise et Rose Trabichet trouvèrent la mort. Les habitants ont déjà commencé les travaux de déblaiement, mais les traces de la catastrophe demeurent omniprésentes. Au-delà de son intérêt historique, cette photographie possède une valeur patrimoniale exceptionnelle. Elle constitue très vraisemblablement la plus ancienne photographie actuellement connue de toute la vallée du Brevon. Réalisée moins de trois semaines après les événements, elle offre un témoignage direct et saisissant de la catastrophe de 1888.

Cent trente-sept années se sont écoulées mais les archives communales, les articles de presse et cette photographie exceptionnelle permettent de conserver la mémoire de l'une des plus grandes catastrophes naturelles qu'ait connues notre commune. Ils rappellent aussi le courage, la solidarité et la détermination dont firent preuve les habitants de Vailly pour reconstruire leur village après le déluge.

1888 : UNE ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE PARTICULIÈRE

L'année 1888 est marquée par une succession d'événements météorologiques remarquables. Après un hiver particulièrement froid et neigeux, le printemps connaît plusieurs retours tardifs du froid, jusque dans le courant du mois d'avril. L'été est lui aussi inhabituellement frais, avec des épisodes presque hivernaux signalés en juillet dans certaines régions. À la fin du mois de septembre, une tornade traverse même le secteur de Coligny, dans l'Ain. Quelques jours plus tard, les 2 et 3 octobre, un violent conflit entre masses d'air froid et chaud provoque les pluies diluviennes qui vont ravager le Chablais et frapper si durement Vailly.

MEILLERIE : L'HÔTEL DE LA COURONNE ÉVENTRÉ

Dans les semaines qui suivent les inondations d'octobre 1888, les services des Eaux et Forêts réalisent plusieurs clichés dans les secteurs les plus touchés du Chablais afin de documenter les dégâts. À Meillerie, l'une de ces photographies montre l'Hôtel de la Couronne éventré par une lave torrentielle.

BIOGE : LE PONT BRISÉ PAR LE BREVON

À Bioge, le pont n'a pas résisté à la puissance du Brevon, dont les eaux l'ont littéralement coupé en deux. Cette image spectaculaire témoigne de la violence de la crue et des dégâts considérables qu'elle a infligés aux infrastructures de nos vallées.



Le pont de Bioge coupé en deux par la force du Brevon



Hôtel de la Couronne démolie

AGENDA *manifestations*

Une sélection d'événements à venir dans les quatre communes de la vallée du Brevon.
Agenda établi à partir des informations disponibles au moment de la rédaction ; les dates et modalités sont susceptibles d'évoluer. Pour connaître l'ensemble des manifestations, nous vous invitons à consulter les agendas des associations et des communes concernées.

NOVEMBRE 2026

Samedi 7 novembre – Vailly
12 H DE BELOTE
Salle des fêtes de Vailly – APE de Vailly

Mercredi 11 novembre – Vailly
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 1918
Monument aux morts

Samedi 14 novembre – Vailly
SOIRÉE « ON JOUE »
Salle des fêtes de Vailly – MJC du Brevon

Lundi 16 novembre – Bellevaux
DON DU SANG
Salle des fêtes de Bellevaux – 16 h à 19 h

Dimanche 22 novembre 2026 – Vailly
SAINTE-CÉCILE
Célébration et concert – Union Instrumentale

Samedi 28 et dimanche 29 novembre – Vailly
MARCHÉ DE L'AVENT / NOËL
Salle des fêtes de Vailly – Attitud'Altitudes

Dimanche 29 novembre – Lullin
FOIRE AUX SKIS
Ski-Club Bellevaux-Lullin

Dimanche 29 novembre – Vailly
CONCERT ORGUE ET COR DES ALPES
Église Saint-Georges – Les Amis de l'Orgue de Vailly



DÉCEMBRE 2026

Samedi 5 décembre – Reyvroz / Vailly
DISTRIBUTION DE PAPILLOTES ET CHIENS DE TRAÎNEAUX
Hermones Animation

Samedi 12 décembre – Bellevaux
CINÉ JEUNESSE
Salle du collège de Bellevaux – MJC du Brevon

Samedi 19 décembre – Bellevaux
CONCERT DE NOËL
Salle des Fêtes de Bellevaux – Union Instrumentale

Dimanche 20 décembre – Vailly
CONCERT DE NOËL
Eglise Saint-Georges – Chœur du Brevon

Mercredi 23 décembre – Vailly
PASSAGE DU PÈRE NOËL
Hameau des Plagnes – 18 h 30 – Comité des fêtes de Vailly

JANVIER 2027

Vendredi 1er janvier – Vailly
POT DU NOUVEL AN
Place du Chef-Lieu – de 10 h 30 à 13 h 30
Comité des Fêtes de Vailly

FÉVRIER 2027

Vendredi 12 février – Vailly
VENTE DE FROMAGES
APE de Vailly

Samedi 13 février – Vailly
PASSAGE DU CHAR DU CARNAVAL
Hameaux de Pimberty, La Côte et Sous la Côte
Comité des Fêtes de Vailly

Samedi 27 février – Reyvroz
SOIRÉE CHOUCROUTE
Salle des fêtes de Reyvroz – Pompiers de Reyvroz

MARS 2027

Samedi 6 et dimanche 7 mars – Reyvroz
EXPOSITION DES TALENTS LOCAUX
Salle des fêtes de Reyvroz – Hermones Animation

Lundi 15 mars – Bellevaux
DON DU SANG
Salle des fêtes de Bellevaux

Dimanche 28 mars – Reyvroz
CHASSE AUX ŒUFS
Centre de vacances Les Hermones – Attitud'Altitudes

AVRIL 2027

Dimanche 4 avril – Bellevaux
CONCERT DE PRINTEMPS
Église de Bellevaux – 17 h – Chœur du Brevon

Dimanche 18 avril – Reyvroz
TRAILS DE REYVROZ
Salle des fêtes de Reyvroz

Samedi 24 et dimanche 25 avril – Vailly
VOGUE DE LA SAINT GEORGES
Place de la Vogue – Union Instrumentale



MAI 2027

Samedi 8 mai – Vailly
COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE 1945
Monument aux morts

Dimanche 16 mai – Bellevaux
TRAILS DE LA VALLÉE DU BREVON

Lundi 17 mai – Vailly
PÈLERINAGE DU LUNDI DE PENTECÔTE
Chapelle d'Hermone

Samedi 22 mai – Vailly
VENTE DE FLEURS ET DE PLANTONS
APE de Vailly

Samedi 22 mai – Vailly
CONCERT DE PRINTEMPS
Eglise saint Georges – Union Instrumentale

JUIN 2027

Samedi 5 juin – Vailly
GALA DE LA MJC DU BREVON
Cour de l'école élémentaire

Dimanche 6 juin – Lullin
TRÈS LE MONT EN FÊTE
Alpage de Très le Mont – Hermones Animation

Lundi 7 juin – Bellevaux
DON DU SANG
Salle des fêtes de Bellevaux

Samedi 12 juin – Vailly
MATINÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET ENTRETIEN DES SENTIERS
Rendez-vous au Chef-Lieu à partir de 7 h

Samedi 12 et dimanche 13 juin – Reyvroz
FÉRIAS DU BREVON
Stade de Reyvroz – FC Brevon

Dimanche 13 juin – Lullin
CONCERT D'ÉTÉ
Salle des fêtes de Lullin – Chœur du Brevon

Samedi 19 juin 2027 – Vailly
FÊTE DE LA MUSIQUE
Union Instrumentale de Vailly

Vendredi 25 juin – Vailly
FÊTE DE L'ÉCOLE
APE de Vailly

JUILLET 2027

Mercredi 14 juillet – Vailly
CONCERT ET DÉFILÉ – FÊTE NATIONALE
Cour de l'école de Vailly

Samedi 17 et dimanche 18 juillet – Vailly
FÊTE DE LA BUCHILLE
Alpage de la Buchille – Comité des fêtes de Vailly



AOÛT 2027

Dimanche 15 août – Vailly
PÈLERINAGE DE L'ASSOMPTION
Chapelle d'Hermone

Dimanche 15 août – Bellevaux
KERMESSE DE LA MI-AOÛT

Dimanche 29 août – Vailly
CONCOURS DE PÉTANQUE
Place de la Vogue – Comité des fêtes de Vailly

LES
RECONNAISSEZ-VOUS ?
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VAILLY

1995-1996



2005-2006

